

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1549

14 août 2006

SOMMAIRE

Akir Finances S.A., Luxembourg	74306	Integrated Media Industries-Luxembourg S.A., Lu-	
Akir Finances S.A., Luxembourg	74306	xembourg	74351
Alover S.A., Luxembourg	74308	Lagoas S.A., Luxembourg	74310
Anin S.A., Luxembourg	74348	Laika Holding S.A., Luxembourg	74346
Arno Glass Luxco, S.C.A., Luxembourg	74319	Lobistic S.A., Luxembourg	74346
Arno Glass Luxco, S.C.A., Luxembourg	74343	Luxgaz Distribution S.A., Contern	74345
B&B Interinvest S.A., Luxembourg	74310	Luxtek S.A., Luxembourg	74352
Bargitom S.A., Luxembourg	74310	Mediolanum International S.A., Luxembourg	74345
C.M.C., Construction Moderne et Classique Valva-		Moraun Investments S.A., Luxembourg	74309
sori, S.à r.l., Dudelange	74347	Mould Fin S.A., Luxembourg	74307
CETA S.A., Luxembourg	74343	Mould Fin S.A., Luxembourg	74307
Crehan Finance S.A., Luxembourg	74344	Padus S.A., Luxembourg	74345
Danaher Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	74306	Pradera Greece S.A., Luxembourg	74352
Defoe Equity Group S.A., Luxembourg	74345	Qualitrol Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	74308
Deluxe Café Holdings S.A., Luxembourg	74309	Qualitrol Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	74308
E.I.I.C. S.A., Luxembourg	74348	Sekur Lux Home S.A., Luxembourg	74309
Eastpart S.A., Luxembourg	74345	Sisal S.A., Luxembourg	74310
ESPRIT (European Partners Investment Trust),		StaGe Mezzanine, S.e.c.s.	74344
Sicav, Luxembourg	74307	T and C Holding S.A., Luxembourg	74309
Financière Centuria Luxembourg S.A., Luxem-		Trial Deux, S.à r.l., Luxembourg	74306
bourg	74346	UTCA Finance S.A., Luxembourg	74307
Gamax Holding AG, Luxembourg	74344	Veco Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	74308
H.S.I. Holding S.A., Luxembourg	74348	Whigham International S.A., Luxembourg	74305
Hale S.A., Luxembourg	74351	Wicos S.A., Luxembourg	74346
Ilika, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	74349	XLNT S.A., Luxembourg	74344

WHIGHAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 106.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02552, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056096.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

74306

AKIR FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.616.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2006 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Jacques Frey, Antoine Frey et Luciano Dal Zotto, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

AKIR FINANCES, Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056006.03//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

AKIR FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.616.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 177 du 1^{er} février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

AKIR FINANCES, Société anonyme

Signature

(056010.03//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

TRIAL DEUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 25, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 63.678.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

J.-L. Wolter

Le gérant

(056017.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

DANAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.000,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.363.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 avril 2005

Nomination de Monsieur Dan Comas, Gérant, résidant 2099 Pennsylvania, avenue NW, 12th Floor, Washington DC 20006 comme nouvel gérant en remplacement de Monsieur Patrick Allender, démissionnaire.

Cette nomination est effective au 1^{er} avril 2005.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour DANAHER LUXEMBOURG, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056030.03//795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

74307

MOULD FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 72.850.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:
Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056015.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

MOULD FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 72.850.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 novembre 2005 que:
- Monsieur Gabriele Brogginini et de Monsieur Angelo Gianini ont démissionné de leur fonction d'administrateurs.
Monsieur David De Marco, directeur de sociétés, demeurant à L-9186 Stegen, 12, route de Medernach et Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à L-7531 Mersch, 24, rue Docteur Ernest Feltgen ont été nommés nouveaux administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'an 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056015.04/6312/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

UTCA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.367.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

UTCA FINANCE S.A.

Signature

(056028.03/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

ESPRIT (EUROPEAN PARTNERS INVESTMENT TRUST), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 24.189.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03656, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour *ESPRIT (EUROPEAN PARTNERS INVESTMENT TRUST)*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(056061.03/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

QUALITROL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.288.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 avril 2005

Nomination de Monsieur Dan Comas, Gérant, résidant 2099 Pennsylvania Avenue NW, 12th Floor, Washington DC 20006 comme nouvel gérant en remplacement de Monsieur Patrick Allender, démissionnaire.

Cette nomination est effective au 1^{er} avril 2005.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour QUALITROL LUXEMBOURG, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056024.03/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

QUALITROL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.288.

Il résulte d'un contrat de cession en date du 23 août 2005, que les parts sociales sont détenues comme suit:

QUALITROL HOLDING, GmbH 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour QUALITROL LUXEMBOURG, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056027.03/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

ALOVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.950.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALOVAR S.A.

Signature

(056034.03/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.491.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(056038.03/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

SEKUR LUX HOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.281.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SEKUR LUX HOME S.A.

Signature

(056044.03/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

T and C HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 106.781.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 mai 2006

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Arnaud Zannier de son poste d'administrateur.
2. L'assemblée générale nomme Madame Emilie Zannier, demeurant 2, place de Traînant, CH-1223 Coligny (Suisse) au poste d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SICRIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056049.03/4181/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

MORAUN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 115.285.

Par décision du Conseil d'Administration du 31 mai 2006, M. Gabor Kacsoh, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christoph Kossmann, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour MORAUN INVESTMENTS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056063.03/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

DELUXE CAFE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 76.742.

L'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2006 a ratifié la décision prise le 5 décembre 2005 par les administrateurs de coopter Monsieur Sven Dahler au Conseil d'Administration et de réduire le nombre des administrateurs à trois. Le mandat du nouvel administrateur, définitivement élu, s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour DELUXE CAFE HOLDINGS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056077.02//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

B&B INTERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.357.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

B&B INTERINVEST S.A.

Signature

(056051.03/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

LAGOAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.658.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LAGOAS S.A.

Signature

(056053.03/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

BARGITOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.636.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BARGITOM S.A.

Signature

(056055.03/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

SISAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Letzebuerg.
R. C. Luxembourg B 117.107.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mr Jean Stock, with personal address at 43, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;
- Mrs Marie-Thérèse Arnoux-Stock, with personal address at 43, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;
- Mrs Anne-Claire Stock-Berg, with personal address at 10, Liberty Street, USA - NY 10005 New York; and
- Mr Jean-Baptiste Stock, with personal address at 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

each of them here represented by Mr Bertrand Moupfouma, attorney at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of four proxies established by private deed.

The said proxies, signed *ne varietur* by the attorney in fact of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public company limited by shares (société anonyme), which they form between themselves:

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme, under the name of SISAL S.A. (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Duration

The Company is established for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 3. Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion, the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at forty-eight thousand Euro (EUR 48,000) divided into twenty-four thousand (24,000) ordinary shares all with a par value of two Euro (EUR 2).

Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at one million Euro (EUR 1,000,000) to be divided into five hundred thousand (500,000) ordinary shares all with a par value of two Euro (EUR 2) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 24 May 2011, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of one million Euro (EUR 1,000,000). Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

More specifically the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive operation(s), against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.2. Shares

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of capital

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Board of directors

8.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Company.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

8.6. The directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 9. Procedures of meeting of the board

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6. In the event that any director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors' interest, or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

9.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the French language.

Art. 10. Minutes of meetings of the board

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the board

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature

The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory auditor

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits

14.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and liquidation

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Amendment of articles

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 17. Governing law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Friday of the month of May, at 2 p.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 19. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2007.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
Mr Jean Stock, prenamed	8,000	16,000	33.33%	100%
Mrs Marie-Thérèse Arnoux-Stock, prenamed	8,000	16,000	33.33%	100%
Mrs Anne-Claire Stock-Berg, prenamed	4,000	8,000	16.67%	100%
Mr Jean-Baptiste Stock, prenamed	4,000	8,000	16.67%	100%
Total	24,000	48,000	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment both in cash and in kind made by Mr Jean Stock, Mrs Marie-Thérèse Arnoux-Stock, Mrs Anne-Claire Stock-Berg and Mr Jean-Baptiste Stock, prenamed (the «Founders») as follows:

1. On the day hereof, Mr Jean Stock makes a contribution in cash of two Euro (EUR 2).
2. The rest of the payments is made by contributions in kind of twenty-three thousand nine hundred ninety-nine (23,999) shares of a nominal value of two Euro (EUR 2) (the «Contribution Shares») that the Founders hold in the share capital of the Luxembourg Company DVL TV S.A., a Luxembourg company incorporated by deed of M^e Marthe Thyès-Walch, public notary residing in Luxembourg, on 5 September 1996, and with registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, as follows:

1) Mr Jean Stock transfers the property of seven thousand nine hundred ninety-nine (7,999) Contributing Shares for an aggregate value of fifteen thousand nine hundred ninety-eight Euro (EUR 15,998);

2) Mrs Marie-Thérèse Arnoux-Stock transfers the property of eight thousand (8,000) Contributing Shares for an aggregate value of sixteen thousand Euro (EUR 16,000);

3) Mrs Anne-Claire Stock-Berg transfers the property of four thousand (4,000) Contributing Shares for an aggregate value of eight thousand Euro (EUR 8,000);

4) Mr Jean-Baptiste Stock transfers the property of four thousand (4,000) Contributing Shares for an aggregate value of eight thousand Euro (EUR 8,000).

3. The transfer of property of the Contributing Shares is subject to the following conditions:

1) The Contribution Shares are fully paid-up;

2) Solely the Founders are entitled to the Contribution Shares and solely the Founders have the power to dispose of the Contribution Shares;

3) None of the Contribution Shares is encumbered with any pledge or other right whatsoever in rem, there exists no obligation to pledge or encumber the Contribution Shares and none of the Contribution Shares are subject to any attachment;

4) All formalities subsequent to the contribution in kind of the Contribution Shares to the Company, required in Luxembourg, will be executed upon receipt of a certified copy of the notarial deed evidencing the said contribution in kind;

5) On the day hereof, the Contribution Shares are worth forty-seven thousand nine hundred ninety-eight Euro (EUR 47,998).

4. In conformity with article 32-1 (5) of the law dated August 10th, 1915, governing commercial companies, all the Contributed Shares contributed to the share capital of the Company have been subject to a contribution in kind report drawn up by Mr Jean Zeimet, independent auditor (réviseur d'entreprise), having its professional address at 51-53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and which concludes as follows:

«On the basis of our investigations, nothing has come to our attention which could lead us to believe that the overall value of the contributions does not correspond to the number and par value of the shares to be issued in exchange.»

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of registration, the subscribers declare that the contribution in kind is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000 EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a. Mr Jean Stock, with personal address at 43, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;

b. Mrs Marie-Thérèse Arnoux-Stock, with personal address at 43, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;

c. Mrs Anne-Claire Stock-Berg, with personal address at 10, Liberty Street, USA - NY 10005 New York;

d. Mr Jean-Baptiste Stock, with personal address at 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2007.

3. Has been appointed statutory auditor: Mr Jean Zeimet, having its professional address at 51-53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. The term of office of the auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2007.

4. The registered office of the company is established at 43, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Jean Stock, avec adresse personnelle au 43, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;
- Madame Marie-Thérèse Arnoux-Stock, avec adresse personnelle au 43, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;
- Madame Anne-Claire Stock-Berg, avec adresse personnelle au 10, Liberty Street, USA - NY 10005 New York; et
- Monsieur Jean-Baptiste Stock, avec adresse personnelle au 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

les quatre ici représentés par M^e Bertrand Moupfouma, avocat, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SISAL S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

Art. 3. Objet

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans le champ d'application de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital social - Actions et certificats d'actions

5.1. Capital social

Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante-huit mille euros (EUR 48.000) divisé en vingt-quatre mille (24.000) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2).

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à un million d'euros (1.000.000 euros) divisé en cinq cent mille (500.000) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) par action.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 24 mai 2011, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total d'un million d'euros (1.000.000 EUR). De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves ou de toute autre manière, et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cession-

naire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent nommer un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

8.6. Les administrateurs ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, mais dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue française.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire, et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 14h00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social

L'exercice social de la Société débute le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2007.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
Monsieur Jean Stock, préqualifié	8.000	16.000	33,33%	100%
Madame Marie-Thérèse Arnoux-Stock, préqualifiée	8.000	16.000	33,33%	100%
Madame Anne-Claire Stock-Berg, préqualifiée	4.000	8.000	16,67%	100%
Monsieur Jean-Baptiste Stock, préqualifié	4.000	8.000	16,67%	100%
Total	24.000	48.000	100%	100%

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apports en espèce et en nature de Monsieur Jean Stock, Madame Marie-Thérèse Arnoux-Stock, Madame Anne-Claire Stock-Berg et Monsieur Jean-Baptiste Stock, précités (les «Fondateurs») comme décrit ci-après:

1. Au jour des présentes, Monsieur Jean Stock fait l'apport de deux euros (EUR 2).

2. Le reste des apports est fait par l'apport en nature de vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (23.999) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) (les «Actions Apportées») que les Fondateurs détiennent dans le capital social de la société de droit luxembourgeois DVL TV S.A., constituée le 5 septembre 1996 par acte notarié de Maître Marthe Thyges-Walch, notaire résidant à Luxembourg, et ayant son siège social au 12, rue Engling, L-1466 Luxembourg, dans les conditions ci-après:

1) Monsieur Jean Stock fait l'apport en pleine propriété de sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999) Actions Apportées pour un montant total de quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 15.998);

2) Madame Marie-Thérèse Arnoux-Stock fait l'apport en pleine propriété de huit mille (8.000) Actions Apportées pour un montant total de seize mille euros (EUR 16.000);

3) Madame Anne-Claire Stock-Berg fait l'apport en pleine propriété de quatre mille (4.000) Actions Apportées pour un montant total de huit mille euros (EUR 8.000);

4) Monsieur Jean-Baptiste Stock fait l'apport en pleine propriété de quatre mille (4.000) Actions Apportées pour un montant total de huit mille euros (EUR 8.000).

3. Les apports en pleine propriété des Actions Apportées sont soumis aux conditions suivantes:

1) les Actions Apportées ont été entièrement libérées;

2) les Fondateurs sont seuls propriétaires des Actions Apportées et seuls les Fondateurs ont le droit d'en disposer librement;

3) aucune des Actions Apportées n'a été affectée à la garantie d'une quelconque obligation et n'est donc sujette à aucune sûreté;

4) toutes formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'apport en nature des Actions Apportées à la Société seront exécutées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié renseignant ledit apport;

5) au jour des présentes, la valeur des Actions Apportées est de quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 47.998).

4. En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Actions Apportées au capital social de la Société ont fait l'objet d'un rapport d'apport en nature établi par Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 51-53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, les souscripteurs déclarent que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a. Monsieur Jean Stock, avec adresse personnelle au 43, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;

b. Madame Marie-Thérèse Arnoux-Stock, avec adresse personnelle au 43, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;

c. Madame Anne-Claire Stock-Berg, avec adresse personnelle au 10, Liberty Street, USA - NY 10005 New York;

d. Monsieur Jean-Baptiste Stock, avec adresse personnelle au 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2007.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Jean Zeimet, ayant son adresse professionnelle au 51-53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Le mandat de commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2007.

4. Le siège social de la société est fixé au 43, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Moupfouma, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, vol. 154S, fol. 11, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2006.

P. Bettingen.

(058371.3/202/547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

ARNO GLASS LUXCO, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 116.250.

In the year two thousand and six, on the tenth day of May at 11 a.m.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of ARNO GLASS LUXCO, a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies' register pending (the «Company»).

The meeting was opened with Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Introduction of new provisions in the articles of incorporation of the Company providing for the issue of redeemable shares;

2. Creation of non voting preferred shares pursuant to articles 44 to 47 of the law of 10 August 1915 on commercial companies;

3. Creation of four different classes of shares in the share capital of the Company, i.e. Class 1 Ordinary Shares, Class 2 Preferred Shares, Class 3 Preferred Shares and Class 4 Preferred Shares, whereby all of these shares shall be redeemable shares;

4. Reduction of the share capital from its current amount of thirty-one thousand one Euro twenty-five cents (EUR 31,001.25) down to one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) by cancellation of all twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares currently issued and allocation of the amounts due to the shareholders under the present share capital reduction to the Company's reserve account;

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand four hundred forty-five Euro (EUR 31,445) in order to increase it from its current amount of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) up to thirty-one thousand four hundred forty-six Euro and twenty-five cents (EUR 31,446.25) through the issue of seventeen thousand five hundred (17,500) redeemable Class 1 Ordinary Shares, two thousand six hundred twenty-five (2,625) redeemable Class 2 Preferred Shares, three thousand six hundred eighty-nine (3,689) redeemable Class 3 Preferred Shares and one thousand three hundred forty-two (1,342) redeemable Class 4 Preferred Shares, each with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25);

6. Amendment of the provisions of the Company's articles of incorporation regarding the authorized share capital;

7. Full restatement of the articles of incorporation;

8. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves that the Company may issue redeemable shares in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and resolves to introduce new provisions in the articles of incorporation of the Company regarding the redemption procedure and the redemption price.

Second resolution

The general meeting resolves to create non voting preferred shares pursuant to articles 44 to 47 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and to introduce new provisions in the articles of incorporation of the Company on the non voting preferred shares. In addition to ordinary distributions, non voting preferred shares shall entitle to a preferred dividend of 2% of the nominal value and a preferred right of reimbursement of the nominal value in case of liquidation of the Company.

Third resolution

The general meeting resolves to create four different classes of shares in the share capital of the Company, i.e. class 1 ordinary shares («Class 1 Ordinary Shares»), class 2 preferred shares («Class 2 Preferred Shares»), class 3 preferred shares («Class 3 Preferred Shares») and class 4 preferred shares («Class 4 Preferred Shares»), whereby all these shares shall be redeemable.

Fourth resolution

The general meeting resolves to reduce the share capital from its current amount of thirty-one thousand one Euro twenty-five cents (EUR 31,001.25) down to one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) by cancellation of all twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares and resolves that the amounts of nominal value due to the shareholders under the present capital reduction, i.e. twenty thousand two hundred eighteen Euro seventy-five cents (EUR 20,218.75), are allocated to a reserve account of the Company.

Fifth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand four hundred forty-five Euro (EUR 31,445) in order to increase it from its current amount of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) up to thirty-one thousand four hundred forty-six Euro and twenty-five cents (EUR 31,446.25) through the issue of seventeen thousand five hundred (17,500) redeemable Class 1 Ordinary Shares, two thousand six hundred twenty-five (2,625) redeemable Class 2 Preferred Shares, three thousand six hundred eighty-nine (3,689) redeemable Class 3 Preferred Shares and one thousand three hundred forty-two (1,342) redeemable Class 4 Preferred Shares, each with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25).

The new seventeen thousand five hundred (17,500) redeemable Class 1 Ordinary Shares, the two thousand six hundred twenty-five (2,625) redeemable Class 2 Preferred Shares, the three thousand six hundred eighty-nine (3,689) redeemable Class 3 Preferred Shares and the one thousand three hundred forty-two (1,342) redeemable Class 4 Preferred Shares are subscribed as follows:

1) VESTAR ARNO GLASS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies' register pending, subscribes for nine thousand six hundred twenty-two (9,622) redeemable Class 1 Ordinary Shares, two thousand six hundred twenty-five (2,625) redeemable Class 2 Preferred Shares and one hundred fifty-three (153) redeemable Class 3 Preferred Shares.

2) E.V.A. S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies' register pending, subscribes for seven thousand five hundred twenty-two (7,522) redeemable Class 1 Ordinary Shares, three thousand five hundred thirty-six (3,536) redeemable Class 3 Preferred Shares and one thousand three hundred forty-two (1,342) redeemable Class 4 Preferred Shares.

The aggregate number of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares subscribed by VESTAR ARNO GLASS, S.à r.l. and E.V.A. S.A. pursuant to the present resolution is entirely paid up for a total amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) composed as follows:

- reallocation to the share capital of the amount of twenty thousand two hundred eighteen Euro seventy-five cents (EUR 20,218.75) paid on the reserve account under the fourth resolution;

- payment in cash of an amount of ten thousand seven hundred eighty-one Euro twenty-five cents (EUR 10,781.25) for the full payment of the three thousand eight hundred forty-four (3,844) Class 1 Ordinary Shares, the two thousand six hundred twenty-five (2,625) Class 2 Preferred Shares, the three thousand six hundred eighty-nine (3,689) Class 3 Preferred Shares and the one thousand three hundred forty-two (1,342) Class 4 Preferred Shares.

3) ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register, under registration number B 76.053, subscribes for redeemable 356 Class 1 Ordinary Shares, entirely paid up in cash for an aggregate amount of eight hundred twenty-eight thousand four hundred fifty-five Euro (EUR 828,455) which shall be allocated as follows:

- four hundred forty-five Euro (EUR 445) shall be allocated to the share capital of the Company; and
- eight hundred twenty thousand ten Euro (EUR 828,010) shall represent a contribution premium.

The aggregate sum of eight hundred twenty-eight thousand four hundred fifty-five Euro (EUR 828,455) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

The proxyholder is authorized to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers by virtue of proxies and subscription forms, attached hereto.

All powers are conferred to any two directors of the sole manager of the Company, including one A Director and one B Director, acting jointly and with full power of substitution, and to Mr Pierre Beissel, Mr Marc Elvinger and Mrs Ginka Côme-Lambrich, all of them lawyers residing in Luxembourg, acting individually and with full power of substitution, to proceed to and to carry out any formalities required to effect the aforementioned contributions, and in particular to the registration, in the shareholders' register of the Company, of any actions to be taken under this present and the prior resolution.

Now, ATHENA PRIVATE EQUITY S.A. participates in the meeting of shareholders of the Company and takes part in the deliberations on items 6 and 7 of the agenda.

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend the provisions in the articles of incorporation of the Company regarding the authorized share capital so that:

a) the authorized capital shall now be of one million eight hundred eighty-five thousand three hundred twelve Euro fifty cents (EUR 1,885,312.50) instead of five hundred million Euro (EUR 500,000,000) and shall be in addition to the share capital instead of being included in the share capital;

b) the authorized capital shall be represented by (i) forty-three thousand seven hundred fifty (43,750) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time, (ii) one million (1,000,000) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of any convertible debt instruments of the same class or series, (iii) six thousand six hundred (6,600) Class 2 Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time, (iv) one hundred fifty thousand (150,000) Class 2 Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of any convertible debt instruments of the same class or series, (v) nine thousand five hundred (9,500) Class 3 Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time, (vi) two hundred fifteen thousand (215,000) Class 3 Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of any convertible debt instruments of the same class or series, (vii) three thousand four hundred (3,400) Class 4 Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time and (viii) eighty thousand (80,000) Class 4 Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of any convertible debt instruments of the same class or series;

c) the sole manager of the Company (i) shall be authorized to increase one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new Class 1 Ordinary Shares and Class 2, 3 and 4 Preferred Shares within the limits of the authorized capital and (ii) shall be authorized, subject to the provisions of the law and the articles of incorporation, to issue such new Class 1 Ordinary Shares and Class 2, 3 and 4 Preferred Shares under such terms and conditions as the sole manager may determine;

d) the sole manager, unless the shareholders will have otherwise agreed, when increasing the subscribed capital within the authorized capital in full or in part, shall be expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders, subject to the terms of any agreements which could have been entered into by and between the shareholders from time to time; and

e) the sole manager shall be authorized to delegate to any duly authorized officer the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new Class 1 Ordinary Shares and Class 2, 3 and 4 Preferred Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Seventh resolution

The general meeting resolves to entirely restate the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«Chapter I.- Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name

1.1 It is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of ARNO GLASS LUXCO (hereinafter the «Company»), which will be governed by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the Articles.

1.2 All documents drafted by the Company and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company followed by «société en commandite par actions», the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg trade and company register.

Art. 2. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the LuxCo Manager. In the event that the LuxCo Manager determines that extraordinary political or military events have occurred

or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration

The Company is incorporated and established until December 31, 2081.

Art. 4. Purpose

4.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

4.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies, to the extent that these activities do not fall within the scope of the law of 5 April 1993 on the financial sector. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, to the extent that these activities do not fall within the scope of the law of 5 April 1993 on the financial sector.

4.3 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 5. Shareholders' Liability

The LuxCo Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders, being the holder(s) of Ordinary and Preferred Shares of any Class, will refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and will only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Definitions

For the purpose of these Articles:

«Affiliate» means, when used with reference to any Entity, any other Entity that, directly or indirectly Controls, is Controlled by, or is under common Control with such first Entity or any other Entity who holds directly or indirectly more than a 50% (fifty percent) economic interest in such first Entity or in whom such first Entity holds directly or indirectly or has a contractual right to acquire more than 50% (fifty percent) economic interest. Any trust or nominee directly or indirectly holding securities principally for the benefit of employees of a party hereto or its Affiliates will be deemed to be an Affiliate of such party.

«Aggregate Distributions» means, with respect to the Majority Investors, at any time, the aggregate amount of proceeds that the Majority Investors will have received with respect to the Class 1 Securities and any other equity or debt instruments of the same class/series held by them.

«Articles» mean these Articles of Association as amended from time to time.

ATHENA means ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered offices at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register, under No. R.C.S. B 76.053 and/or any of its Permitted Transferees.

ATHENA Securities means all of the LuxCo Securities issued or issuable to or held by ATHENA pursuant hereto.

«Business Day» means any day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) on which banks are open for business during normal working hours in Milan, Italy; London, UK; New York City, NY, USA; or Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

«Class 1 Ordinary Shares» means the redeemable ordinary shares of the Company designated as ordinary shares of Class 1.

«Class 2 Preferred Shares» means the redeemable non-voting preferred shares of the Company designated as non-voting preferred shares of Class 2.

«Class 3 Preferred Shares» means the redeemable non-voting preferred shares of the Company designated as non-voting preferred shares of Class 3.

«Class 4 Preferred Shares» means the redeemable non-voting preferred shares of the Company designated as non-voting preferred shares of Class 4.

«Class 1 Securities» means the Class 1 Ordinary Shares together with any kind of equity or debt instrument of the same class or series.

«Class 2 Securities» means the Class 2 Preferred Shares together with any kind of equity or debt instrument of the same class or series.

«Class 3 Securities» means the Class 3 Preferred Shares together with any kind of equity or debt instrument of the same class or series.

«Class 4 Securities» means the Class 4 Preferred Shares together with any kind of equity or debt instrument of the same class or series.

«Control» means, in respect of an Entity, the power directly or indirectly to manage or govern such Entity, or to appoint the managing and governing bodies of such Entity, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, membership on the board of managers or directors, by con-

tract or otherwise (in such respect, a limited partnership will be deemed to be Controlled by its general partner); and the verb to Control should be construed accordingly.

«Entity» means any person, individual, corporation, company, partnership, joint venture, trust, association, foundation, other incorporated entity or person of any kind, or a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

«Equity Securities» means any equity securities issued by the Company or any other securities containing options or rights to acquire any shares or debt or other securities that are exchangeable or exercisable or convertible into any equity securities issued by the Company or any equity appreciation rights or phantom equity relating to equity securities of the Company.

ERGON means E.V.A. S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg and/or any of its Permitted Transferees.

«Executive» means any individual holding Ordinary and Preferred Shares of the Company and employed or engaged by the Company or by any Company's Subsidiary as a director, auditor, other corporate officer, employee, agent or a third party consultant, and/or any of his Permitted Transferees.

«Executive Securities» means all of the LuxCo Securities issued or issuable to or held by an Executive Securityholder pursuant hereto.

«Executive Securityholder» means each holder of Executive Securities which Entity will, for the avoidance of doubt, be either an Executive and/or Affiliates or Family Group members of such Executive and/or any Permitted Transferee of such Entities.

«Family Group» means an Executive's spouse and descendants (whether natural or adopted) and any trust (whether arising under a settlement inter vivos, a testamentary disposition or an intestacy) solely for the benefit of the Executive and/or the Executive's spouse and/or descendants.

«Independent Third Entity» means any Entity who does not beneficially own in excess of 5% of the securities of another Entity on a fully-diluted basis (a «5% Owner»), who is not controlling, controlled by or under common control with any such 5% Owner, and who is not the spouse or descendent (by birth or adoption) of any such 5% Owner or a trust for the benefit of such 5% Owner and/or such other Entities.

«Investors» mean, collectively, the Majority Investors and ATHENA.

«Investor Designee» means the Entity or Entities designated by each of ERGON, VESTAR or ATHENA as the Entity or Entities to which a right of, respectively, ERGON, VESTAR or ATHENA is assigned by such designation.

«IPO» means the initial public offering and sale of the LuxCo Securities of the Company, pursuant to an effective registration or an effective listing or qualification on a securities market in accordance with applicable requirements.

LuxCo Manager means ARNO GLASS S.A., a société anonyme organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg.

LuxCo Securities mean: (i) all of the securities issued by the Company to any Entity; (ii) any other Equity Securities of the Company held by any Entity; and (iii) any securities issued or issuable directly or indirectly with respect to the securities referred to in clauses (i) or (ii) above by way of a dividend or split or in connection with a combination of securities, recapitalization, merger, consolidation or other reorganization including a recapitalization or exchange, notwithstanding any subsequent transfer or assignment to other holders thereof. Such LuxCo Securities will continue to be LuxCo Securities in the hands of any subsequent or future holder (except for the Company and transferees in an IPO).

«Majority Investment Amount» means, at any time, the aggregate amount of the investment by the Majority Investors in the Majority Investor Securities.

«Majority Investors» mean ERGON and VESTAR.

«Majority Investors IRR» mean the cumulative internal rate of return of the Majority Investors (calculated as provided below), as of any date, where the internal rate of return for the Majority Investors will be the annually compounded discount rate which results in the following amount having a net present value equal to zero: (i) the Aggregate Distributions from time to time on a cumulative basis through such date; minus (ii) the aggregate amount of the Majority Investment Amount. In determining the Majority Investors IRR, the following will apply: (a) distributions will be deemed to have been made: (x) on the 15th (fifteenth) day of the month in which they are made if made on such day or any earlier day of the same month; or (y) on the last day of the month in which they are made if made on the 16th (sixteenth) day of any later day of the same month; and (b) all distributions will be based on the amount distributed prior to the application of any applicable income taxation to the Majority Investors; and (c) the rates of return will be per annum rates and all amounts will be calculated in Euro, on an annually compounded basis, and on the basis of a 365-day year.

«Majority Investor Securities» mean all of the LuxCo Securities issued or issuable to or held by a Majority Investor pursuant hereto.

«Management Share» means the management share(s) issued by the Company from time to time.

«Ordinary and Preferred Shares» mean collectively the Class 1 Ordinary Shares, Class 2 Preferred Shares, the Class 3 Preferred Shares and Class 4 Preferred Shares and any other ordinary shares or non-voting preferred shares to be issued by the Company in accordance with the Articles and, in particular, Article 7.

«Permitted Transferee(s)» means: (i) in the case of any Executive Securityholder who is a natural person, holder(s) of Executive Securities transferred: (a) pursuant to applicable laws of descended and distribution; or (b) to Affiliates of such Executive Securityholder; or (c) among the Executive Securityholder's Family Group; and (ii) in the case of any other Executive Securityholder, holder(s) of Executive Securities transferred among its Affiliates; (iii) in the case of a Majority Investor, holder(s) of Majority Investor Securities transferred among its Affiliates; and (iv) in the case of ATHENA, holder(s) of ATHENA Securities transferred among its Affiliates.

«Public Sale» means any sale of the LuxCo Securities, as the case may be, through a broker, dealer or market maker pursuant to the securities regulations of the relevant jurisdiction(s).

«Securityholder» means any holder of LuxCo Securities.

«Subsidiary» means, with respect to any Entity, any or all other Entities of which a majority of the total voting power of shares of stock or other equity interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or Controlled, directly or indirectly, by such Entity or one or more of its other Subsidiaries or a combination thereof. For purposes hereof, an Entity or Entities will be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Entity or Entities will be allocated a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or Control such entity.

«Threshold I Return» means an amount of Aggregate Distributions received by the Majority Investors equal to the greater of: (i) 1.7 (one point seven) times the Majority Investment Amount; and (ii) a cumulative Majority Investors IRR, calculated as of the date that any distributions are received, equal to 15% (fifteen percent).

«Threshold II Return» means an amount of Aggregate Distributions received by the Majority Investors equal to the greater of (i): 2.0 (two) times the Majority Investment Amount; and (ii) Majority Investors IRR, calculated as of the date that any distributions are received, equal to 20% (twenty percent).

«Threshold III Return» means an amount of Aggregate Distributions received by the Majority Investors equal to the greater of (i): 2.5 (two point five) times the Majority Investment Amount; and (ii) Majority Investors IRR, calculated as of the date that any distributions are received, equal to 25% (twenty-five percent).

«Trade Sale» means a bona fide, arm's length sale to one or more Independent Third Entities, or to a group of Entities who are Independent Third Entities, of the Company involving (i) a sale of assets pursuant to which such Independent Third Entity or Independent Third Entities will Acquire all or substantially all of the assets of the Company and its Subsidiaries on a consolidated basis in one transaction or series of related transactions, (ii) a sale of all or substantially all of the LuxCo Securities in one transaction or series of related transactions, or (iii) a merger, de-merger, contribution or consolidation which accomplishes any one of the foregoing.

«Transfer» has the meaning given to such term in section 8.3(e) of the Articles.

VESTAR means VESTAR ARNO GLASS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and/or any of its Permitted Transferees.

Chapter II.- Management - Share capital Shares

Art. 7. Corporate Capital

7.1 Subscribed Capital

The Company's subscribed capital is fixed at thirty-one thousand four hundred forty-six Euro twenty-five cents (31,446.25 EUR), represented by fully paid up shares, consisting of the following:

- (a) one (1) Management Share having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five) per share;
- (b) seventeen thousand five hundred (17,500) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five) per share;
- (c) two thousand six hundred twenty-five (2,625) Class 2 Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five) per share;
- (d) three thousand six hundred eighty-nine (3,689) Class 3 Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five) per share; and
- (e) one thousand three hundred forty-two (1,342) Class 4 Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five) per share.

All shares will vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares will not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class will be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by applicable law or otherwise agreed by the shareholders in any shareholders agreements which may be entered into between the shareholders from time to time.

The shareholders may create additional Classes of Ordinary and Preferred Shares subject to and in accordance with the terms of any agreements which could have been entered into by and between the shareholders from time to time.

7.2 Authorized Capital

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at EUR one million eight hundred eighty-five thousand three hundred twelve Euro fifty cents (1,885,312.50 EUR), represented by:

- (a) Forty-three thousand seven hundred fifty (43,750) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- (b) One million (1,000,000) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five) per share, which are reserved for the conversion of any convertible debt instruments of the same class or series;
- (c) Six thousand six hundred (6,600) Class 2 Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- (d) One hundred fifty thousand (150,000) Class 2 Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five) per share, which are reserved for the conversion of any convertible debt instruments of the same class or series;
- (e) Nine thousand five hundred (9,500) Class 3 Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(f) Two hundred fifteen thousand (215,000) Class 3 Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five) per share, which are reserved for the conversion of any convertible debt instruments of the same class or series;

(g) Three thousand four hundred (3,400) Class 4 Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five) per share, which are reserved for issuance at a later time; and

(h) Eighty thousand (80,000) Class 4 Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five) per share, which are reserved for the conversion of any convertible debt instruments of the same class or series.

During a period ending five years after the publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg official gazette (*Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*), the LuxCo Manager is authorized to increase one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new Ordinary and Preferred Shares within the limits of the authorized capital. Subject to the provisions of any applicable law and to this Article 7.2, such new Ordinary and Preferred Shares will be issued and subscribed for under such terms and conditions as the LuxCo Manager may determine, more specifically with respect to the date(s) of issuance, aggregate number, class, modalities of payment (subscription by contribution in cash or in kind) and issuance with or without premium, of the Ordinary and Preferred Shares to be issued and subscribed for. When increasing the subscribed capital within the authorized capital in full or in part, the LuxCo Manager is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders, subject to the terms of any agreements which could have been entered into by and between the shareholders from time to time. The LuxCo Manager may delegate to any duly authorized officer the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new Ordinary and Preferred Shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the LuxCo Manager, the present Article is, as a consequence, to be adjusted.

7.3 Amendment of the subscribed and of the authorized capital

The subscribed and the authorized capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles and prescribed by the Law.

7.4 The Class 1 Ordinary Shares

(a) All Class 1 Ordinary Shares will be identical in all respects. All Class 1 Ordinary Shares will share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class 1 Ordinary Shares. All Class 1 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company will, if the LuxCo Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 1 Ordinary Shares is reduced.

(b) Liquidation rights:

Upon liquidation of the Company, each Class 1 Ordinary Share is entitled to liquidation proceeds attached to the Class 1 Ordinary Shares in accordance with Article 7.11 of the present Articles.

(c) Voting Rights:

Each Class 1 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.5 The Class 2 Preferred Shares

(a) All Class 2 Preferred Shares will be identical in all respects. Each Class 2 Preferred Share is entitled to receive annually a cumulative preferred dividend equal to 2% of the nominal value of such Class 2 Preferred Share. If the preferred dividend is not paid for any year, it shall be considered as accrued and shall cumulate with any unpaid preferred dividend of prior years. In addition to the preferred dividend, all Class 2 Preferred Shares will share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class 2 Preferred Shares. All Class 2 Preferred Shares purchased or otherwise acquired by the Company will, if the LuxCo Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 2 Preferred Shares is reduced.

(b) Liquidation rights:

Upon liquidation of the Company, each Class 2 Preferred Share is entitled to a preferential reimbursement of the nominal value of such Class 2 Preferred Share, without prejudice to any liquidation rights attached to the Class 2 Preferred Shares in accordance with Article 7.11 of the present Articles.

(c) Voting Rights:

The Class 2 Preferred Shares are non-voting preferred shares in accordance with articles 44 to 47 of the Law. They will entitle the holder thereof to one vote on all specific matters upon which holders of non-voting preferred shares have the right to vote in accordance with the Law.

7.6 The Class 3 Preferred Shares

(a) All Class 3 Preferred Shares will be identical in all respects. Each Class 3 Preferred Share is entitled to receive annually a cumulative preferred dividend equal to 2% of the nominal value of such Class 3 Preferred Share. If the preferred dividend is not paid for any year, it shall be considered as accrued and shall cumulate with any unpaid preferred dividend of prior years. In addition to the preferred dividend, all Class 3 Preferred Shares will share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class 3 Preferred Shares. All Class 3 Preferred Shares purchased or otherwise acquired by the Company will, if the LuxCo Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 3 Preferred Shares is reduced.

(b) Liquidation rights:

Upon liquidation of the Company, each Class 3 Preferred Share is entitled to a preferential reimbursement of the nominal value of such Class 3 Preferred Share, without prejudice to any liquidation rights attached to the Class 3 Preferred Shares in accordance with Article 7.11 of the present Articles.

(c) Voting Rights:

The Class 3 Preferred Shares are non-voting preferred shares in accordance with articles 44 to 47 of the Law. They will entitle the holder thereof to one vote on all specific matters upon which holders of non-voting preferred shares have the right to vote in accordance with the Law.

7.7 The Class 4 Preferred Shares

(a) All Class 4 Preferred Shares will be identical in all respects. Each Class 4 Preferred Share is entitled to receive annually a cumulative preferred dividend equal to 2% of the nominal value of such Class 4 Preferred Share. If the preferred dividend is not paid for any year, it shall be considered as accrued and shall cumulate with any unpaid preferred dividend of prior years. In addition to the preferred dividend, all Class 4 Preferred Shares will share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class 4 Preferred Shares. All Class 4 Preferred Shares purchased or otherwise acquired by the Company will, if the LuxCo Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 4 Preferred Shares is reduced.

(b) Liquidation rights:

Upon liquidation of the Company, each Class 4 Preferred Share is entitled to a preferential reimbursement of the nominal value of such Class 4 Preferred Share, without prejudice to any liquidation rights attached to the Class 4 Preferred Shares in accordance with Article 7.11 of the present Articles.

(c) Voting Rights:

The Class 4 Preferred Shares are non-voting preferred shares in accordance with articles 44 to 47 of the Law. They will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which holders of non-voting preferred shares have the right to vote in accordance with the Law.

7.8 The Management Share(s)

(a) All Management Share(s) will be identical in all respects. All Management Share(s) will share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Management Share(s).

(b) Liquidation rights:

Upon liquidation of the Company, each Management Share is entitled to liquidation proceeds attached to the Management Share(s) in accordance with Article 7.11 of the present Articles.

(c) Voting Rights:

Each Management Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.9 Redemption: Convertibility

(a) Redeemable Shares:

The Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights (if applicable) as Ordinary and Preferred Shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares will be redeemable on a pro rata basis of shares held by each holder in each specific class of shares upon request of the Company in accordance with the provisions of the Law or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. The Class 1 Ordinary Shares, the Class 2 Preferred Shares, the Class 3 Preferred Shares and the Class 4 Preferred Shares are redeemable shares in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law.

(b) Special Reserve:

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

(c) Redemption Price:

Except if provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares is calculated by the LuxCo Manager(s) or by such person appointed by the LuxCo Manager(s) on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares will be expressed as a per share figure and will be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the LuxCo Manager(s) will regard as fair and equitable (the «Redemption Price»). In the absence of any bad faith, gross negligence or overt errors any decision taken by the LuxCo Manager(s) with respect to the calculation of the Redemption Price will be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

(d) Redemption Procedure:

Except if otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least 10 (ten) Business Days prior to the redemption date, written notice will be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary and Preferred Shares to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Ordinary and Preferred Shares to the Company for redemption. The redemption of redeemable shares will be published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) in accordance with the Law. Each holder of Ordinary and Preferred Shares to be redeemed will surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary and Preferred Shares to the Company. The Redemption Price of such Ordinary and Preferred Shares will be payable to the person whose name appears on the share register as the owner thereof to the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(d) Convertibility:

The Ordinary and Preferred Shares of a specific Class will not be convertible into any other class of Ordinary and Preferred Shares. The Class 2 Preferred Shares, Class 3 Preferred Shares and Class 4 Preferred Shares are convertible into ordinary shares upon a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with article 17 of the present Articles.

7.10 Distributions to Shareholders

If any distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders meeting and/or by the LuxCo Manager (whether by dividend, redemption or otherwise), then the shareholders will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the LuxCo Manager out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, Articles 7.5, 7.6, 7.7 and 16 of these Articles, in the manner described in the remaining provisions of this Article and subject to the terms of any agreements which may be entered into between the shareholders from time to time:

(a) The holders of Class 2 Preferred Shares, Class 3 Preferred Shares and Class 4 Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend as provided for in Articles 7.5, 7.6, 7.7 of these Articles; it being understood that the holders of Class 2 Preferred Shares, Class 3 Preferred Shares and Class 4 Preferred Shares shall rank *pari passu* with respect to the right to receive a preferred dividend;

(b) After the holders of Class 2 Preferred Shares, Class 3 Preferred Shares and Class 4 Preferred Shares have received their preferential dividend, the holders of Class 1 Securities will be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to the LuxCo Securities, and such distributions will be made *pro rata* among the holders of Class 1 Securities based on the number of Class 1 Securities held by each such holder until such time as the Majority Investors will have received Aggregate Distributions equal to the Threshold I Return;

(c) After the Majority Investors will have received Aggregate Distributions equal to the Threshold I Return, the holders of Class 1 Securities, Class 2 Securities, Class 3 Securities and the Class 4 Securities will be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to the LuxCo Securities on a *pari passu* basis, and such distributions will be made *pro rata* among the holders of the Class 1 Securities, Class 2 Securities, Class 3 Securities and Class 4 Securities based on the number of Class 1 Securities, Class 2 Securities, Class 3 Securities and Class 4 Securities held by each such holder, until such time as the Majority Investors will have received Aggregate Distributions equal to the Threshold II Return;

(d) After the Majority Investors will have received Aggregate Distributions equal to the Threshold II Return, the holders of Class 1 Securities, of Class 2 Securities and of Class 4 Securities will be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to the LuxCo Securities on a *pari passu* basis, and such distributions will be made *pro rata* among the holders of the Class 1 Securities, the Class 2 Securities and the Class 4 Securities based on the number of Class 1 Securities, Class 2 Securities and Class 4 Securities held by each such holder, until such time as the Majority Investors will have received Aggregate Distributions equal to the Threshold III Return;

(e) After the Majority Investors will have received Aggregate Distributions equal to the Threshold III Return, the holders of Class 1 Securities and of Class 4 Securities and of the Management Share(s) will be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary and Preferred Shares on a *pari passu* basis, and such distributions will be made *pro rata* among the holders of the Class 1 Securities, the Class 4 Securities and the Management Share(s) based on the number of Class 1 Securities, Class 4 Securities and the Management Share(s) held by each such holder.

7.11 Liquidation Rights:

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, and subject to the provisions of Article 7.5, 7.6 and 7.7 of the present Articles (it being understood that the holders of Class 2 Preferred Shares, Class 3 Preferred Shares and Class 4 Preferred Shares shall rank *pari passu* with respect to the right to receive reimbursement of the nominal value of their shares), the residual assets of the Company will be distributed to the holders of LuxCo Securities in accordance with the terms of Article 7.11. Neither a merger or consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company will be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 7.11, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange will be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company. The proceeds of any Trade Sale or Public Sale, including a sale of any LuxCo Securities, will be distributed to or shared among the holders of LuxCo Securities in accordance with the terms of Article 7.11.

Art. 8. Shareholders' Register, Ownership and Transfer

8.1 Shareholders' Register

The shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings will be issued and signed by the LuxCo Manager upon request of the relevant shareholder.

8.2 Share Ownership

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative will imply a suspension of all rights attached to such shares.

8.3 Share Transfer

(a) General Provision Shares will be transferred in accordance with, and subject to, including, without limitation, any shareholders' agreements (including, without limitation, any put and/or call option agreements) which may be entered into by and between the shareholders from time to time.

(b) Declaration of Transfer The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer registered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

(c) Limitations on Transfer Prior to 31 December 2016, or during such shorter period as may be consistent with applicable law, the shareholders of the Company may not validly transfer the shares issued by the Company without the prior written approval of the LuxCo Manager or unless otherwise permitted pursuant to this Article 8.3.

(d) Permitted Transfers The restrictions set forth in this Article 8.3 will not apply with respect to: (i) any Transfer of LuxCo Securities by the holder thereof to any of such holder's Permitted Transferees, after delivering written notice of such Transfer to the LuxCo Manager; or (ii) any Transfer of Securities pursuant to any agreement entered into between the Company and the holder of the relevant LuxCo Securities; provided that the restrictions contained in this Article 8.3 will continue to apply to any Ordinary and Preferred Shares held by a Permitted Transferee; and provided further that any Ordinary and Preferred Shares Transferred pursuant to this Article 8.3(c) to a Permitted Transferee of a transferor will be returned to the transferor promptly upon such transferee's ceasing to be an Affiliate or Family Group member of the transferor.

(e) Transfer For the purposes of these Articles, «Transfer» or «transfer» will mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, «nue-propriété», «usufruit» or any rights of the shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets («apports partiels d'actifs»), mergers, splits («scissions»), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership. The shares are and will remain in registered form.

(f) Transfer of Management Share(s) The Management Share(s) held by the LuxCo Manager is not transferable except to a successor general partner to be appointed in accordance with Article 9 of these Articles.

(g) Transfers in Violation of the Articles Any Transfer or attempted Transfer of any LuxCo Securities in violation of any provision of these Articles will be void and of no effect, and the Company will not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such LuxCo Securities as the owner of such LuxCo Securities for any purpose.

Chapter III.- Management

Art. 9. LuxCo Manager

The Company will be managed by LuxCo Manager, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company. The other shareholders will neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the LuxCo Manager from acting as manager of the Company, the Company will not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 13 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator will convene within 15 (fifteen) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles. Failing such appointment, the Company will be dissolved and liquidated.

Chapter IV.- Powers of the LuxCo Manager

Art. 10. General Powers

The LuxCo Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the LuxCo Manager.

Art. 11. Enforcement of Rights

The LuxCo Manager will act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and its shareholders, will use reasonable efforts to enforce any rights granted to the Company under the articles of association of

the Company or under any shareholders agreement which may be entered into among the Company and any of its shareholders from time to time.

Art. 12. Termination of the LuxCo Manager

In the event that, in the reasonable opinion of the holders of Class 1 Ordinary Shares, the LuxCo Manager will have failed to fulfil its obligations to the Company and the shareholders under Articles 9 and 10, then the shareholders may, acting pursuant to an affirmative vote taken at a duly convened meeting of the shareholders in accordance with the quorum and majority conditions required for the amendment of the Articles, revoke the appointment of the LuxCo Manager and replace the LuxCo Manager with a new manager whose appointment will be approved by an affirmative vote taken under the same quorum and majority requirements as above mentioned. The approval of the LuxCo Manager is not required for the termination of its own mandate. The Management Share(s) held by the revoked LuxCo Manager shall be transferred to the replacing LuxCo Manager at nominal value and the definition of LuxCo Manager in Article 6 of these Articles shall be amended accordingly.

Chapter V.- Third parties

The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the LuxCo Manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the LuxCo Manager at its sole discretion.

Chapter VI.- Supervision

Art. 13. Supervisory Board

13.1 Supervisory Board Members

The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts will be supervised by a Conseil de Surveillance (the «Supervisory Board») comprising at least three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board will have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law. The Supervisory Board may be consulted by the LuxCo Manager on such matters as the LuxCo Manager may determine and may authorize any actions taken by the LuxCo Manager that may, pursuant to law or regulation or under the Articles, exceed the powers of the LuxCo Manager. The members of the Supervisory Board will be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year and will hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

13.2 Meetings of the Supervisory Board

The Supervisory Board will be convened by its chairman or by the LuxCo Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

13.3 Notices

Written notice of any meeting of the Supervisory Board will be given to all its members at least 3 (three) days prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency will be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices will not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

13.4 Chairman

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

13.5 Resolutions

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

13.6 Minutes

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

13.7 Written Resolutions - Conference Call

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, will have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Supervisory Board; each member will approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents will together form the document which proves that such resolution has been taken. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

13.8 Liability

No member of the Supervisory Board assumes, by reason of his membership thereof, any personal liability in relation to commitments regularly made by the members of the Supervisory Board in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

(a) Indemnity:

The Company will indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company and from which he will not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he will be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification will only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification will not exclude other rights to which he may be entitled.

(b) Expenses:

The Company will pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, will not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company will make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company will reasonably require.

13.9 Conflicts:

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm will be affected or invalidated by the fact that the LuxCo Manager or any one or more of the directors or officers of the LuxCo Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the LuxCo Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business will not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter VII.- General meetings of shareholders**Art. 14. Shareholder Meetings****(a) Powers:**

The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that a resolution will be validly adopted only if approved by the LuxCo Manager (except for the termination of the mandate of the LuxCo Manager which shall be resolved upon by the shareholders of the Company in accordance with Article 17). The general meeting of the shareholders of the Company will meet when convened by the LuxCo Manager or the Supervisory Board. It must also be convened by the LuxCo Manager upon request of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital.

(b) Location:

Time The annual general meeting will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday in June of every year at 3:00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual general meeting will be held on the next following Business Day. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by the LuxCo Manager by registered mail at least 8 (eight) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register. All general meetings will be chaired by the LuxCo Manager.

(c) Voting:

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Any resolution of the meeting of the shareholders will be validly adopted with a quorum and the affirmative vote of shareholders representing the issued and outstanding share capital of the Company, both in the first and second call, as provided for under the Law. The LuxCo Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Chapter VIII.- Accounting year - Balance sheet**Art. 15. Accounting Year**

The accounting year of the Company will begin on 1 January and will end on 31 December of the same year.

Art. 16. Reserve

From the annual net profits of the Company, 5% (five percent) will be allocated to the reserve required by law. This allocation will cease to be required when the amount of the statutory reserve will have reached 10% (ten percent) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the LuxCo Manager, will determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of, subject to these Articles and any agreement entered into by the shareholders of the Company from time to time (if any). Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by Law.

Chapter IX.- Liquidation - Amendment of the articles

Art. 17. Amendment

These Articles may be amended, subject to the approval of the LuxCo Manager, by resolution of the general meeting of shareholders adopted with the qualified quorum and the affirmative vote of shareholders representing the issued and outstanding share capital of the Company, both in the first and second call, as provided for under the Law.

Art. 18. Dissolution

18.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders with the consent of the LuxCo Manager.

18.2 The Shareholders will, in such case, hold a general meeting to record the dissolution of the Company and to define all pertinent actions in relation to the liquidation of the Company. The liquidation will be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders which will also determine their powers and their remuneration.

Chapter X.- Final dispositions - Applicable law

For all matters not governed by these Articles, the parties will refer to the Law.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix mai à 12 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ARNO GLASS LUXCO, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscription au registre de commerce et des sociétés en cours (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Hubert Janssen, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Introduction de nouvelles dispositions dans les statuts de la Société, stipulant l'émission d'actions rachetables;
2. Création d'actions privilégiées sans droit de vote selon les articles 44 à 47 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
3. Création de quatre classes différentes d'actions dans le capital social de la Société, i.e. des Actions Ordinaires de Classe 1, des Actions Privilégiées de Classe 2, des Actions Privilégiées de Classe 3 et des Actions Privilégiées de Classe 4, étant entendu que toutes ces actions seront des actions rachetables;
4. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille un euros et vingt-cinq centimes (EUR 31.001,25) à un montant d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par annulation des vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires actuellement émises et allocation des montants dus aux actionnaires suite à la présente réduction du capital au compte de réserve de la Société;
5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente et un mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 31.445) afin de le porter de son montant actuel d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) à un montant de trente et un mille quatre cent quarante-six euros et vingt-cinq centimes (EUR 31.446,25) par l'émission de dix-sept mille cinq cents (17.500) Actions Ordinaires de Classe 1 rachetables, deux mille six cent vingt-cinq (2.625) Actions Privilégiées de Classe 2 rachetables, trois mille six cent quatre-vingt-neuf (3.689) Actions Privilégiées de Classe 3 rachetables et mille trois cent quarante-deux (1.342) Actions Privilégiées de Classe 4 rachetables ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes chacune (EUR 1,25);
6. Modification des dispositions des statuts de la Société concernant le capital autorisé;
7. Refonte complète des statuts;
8. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des associés de la Société, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que la Société peut émettre des actions rachetables selon article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et décide d'introduire des dispositions nouvelles dans les statuts de la Société concernant la procédure de rachat et le prix de rachat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer des actions privilégiées sans droit de vote selon les articles 44 à 47 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et d'introduire des dispositions nouvelles dans les statuts de la Société concernant des actions privilégiées sans droit de vote. En supplément des distributions ordinaires, des actions privilégiées sans droit de vote donne droit à une dividende préférentielle de 2% de la valeur nominale et un droit préférentiel de remboursement de la valeur nominale en cas de liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer quatre classes différentes d'actions dans le capital social de la Société, des actions ordinaires de classe 1 («Actions Ordinaires de Classe 1»), des actions privilégiées de classe 2 («Actions Privilégiées de Classe 2»), des actions privilégiées de classe 3 («Actions Privilégiées de Classe 3») et des actions privilégiées de classe 4 («Actions Privilégiées de Classe 4»), étant entendu que toutes ces actions seront des actions rachetables.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille un euros et vingt-cinq cents (EUR 31.001,25) à un montant d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par annulation des vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires et décide d'allouer les montants de valeur nominale dus aux actionnaires à la suite de cette réduction de capital, i.e. vingt mille deux cent dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 20.218,75), au compte de réserve de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 31.445) afin de le porter de son montant actuel d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) à un montant de trente et un mille quatre cent quarante-six euros et vingt-cinq centimes (EUR 31.446,25) par l'émission de dix-sept mille cinq cents (17.500) Actions Ordinaires de Classe 1 rachetables, deux mille six cent vingt-cinq (2.625) Actions Privilégiées de Classe 2 rachetables, trois mille six cent quatre-vingt-neuf (3.689) Actions Privilégiées de Classe 3 rachetables et mille trois cent quarante-deux (1.342) Actions Privilégiées de Classe 4 rachetables, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes chacune (EUR 1,25).

Les dix-sept mille cinq cents (17.500) Actions Ordinaires de Classe 1 rachetables, les deux mille six cent vingt-cinq (2.625) Actions Privilégiées de Classe 2 rachetables, les trois mille six cent quatre-vingt-neuf (3.689) Actions Privilégiées de Classe 3 rachetables et les mille trois cent quarante-deux (1.342) Actions Privilégiées de Classe 4 rachetables sont souscrites comme suit:

1) VESTAR ARNO GLASS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscription au Registre de Commerce et des Sociétés en cours, souscrit neuf mille six cent vingt-deux (9.622) Actions Ordinaires de Classe 1 rachetables, deux mille six cent vingt-cinq (2.625) Actions Privilégiées de Classe 2 rachetables et cent cinquante-trois (153) Actions Privilégiées de Classe 3 rachetables.

2) E.V.A. S.A., une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscription au Registre de Commerce et des Sociétés en cours, souscrit sept mille cinq cent vingt-deux (7.522) Actions Ordinaires de Classe 1 rachetables, trois mille cinq cent trente-six (3.536) Actions Privilégiées de Classe 3 rachetables et mille trois cent quarante-deux (1.342) Actions Privilégiées de Classe 4 rachetables.

Le nombre total de vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions souscrites par VESTAR ARNO GLASS, S.à r.l. et E.V.A. S.A. selon la présente résolution est entièrement libéré pour un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000) composé comme suit:

- réallocation au capital social d'un montant de vingt mille deux cent dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 20.218,75) payé au compte de réserve de la Société selon la quatrième résolution;

- paiement en espèces d'un montant de dix mille sept cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq centimes (EUR 10.781,25) pour la libération entière de trois mille huit cent quarante-quatre (3.844) Actions Ordinaires de Classe 1 rachetables, deux mille six cent vingt-cinq (2.625) Actions Privilégiées de Classe 2 rachetables, trois mille six cent quatre-vingt-neuf (3.689) Actions Privilégiées de Classe 3 rachetables et mille trois cent quarante-deux (1.342) Actions Privilégiées de Classe 4 rachetables.

3) ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 76.053, souscrit trois cent cinquante-six (356) Actions Ordinaires de Classe 1 rachetables, entièrement libérées par un apport en espèces d'un montant de huit cent vingt-huit mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 828.455) qui sera affecté comme suit:

- quatre cent quarante-cinq euros (EUR 445) seront affectés au capital social de la Société; et

- huit cent vingt-huit mille dix euros (EUR 828.010) représenteront une prime d'apport.

Le montant total de huit cent vingt-huit mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 828.455) est à la disposition de la Société ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles actions au nom des souscripteurs en vertu de procurations ci-jointes.

Tous les pouvoirs sont accordés à deux administrateurs du gérant unique de la Société, comprenant un Administrateur A et un Administrateur B, agissant ensemble et avec pouvoir de substitution, et à M. Pierre Beissel, M. Marc Elvinger et/ou Mme Ginka Côme-Lambrich, tous avocats demeurant à Luxembourg, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour procéder aux et exécuter toutes les formalités requises pour effectuer l'apport en espèces ci-dessus.

ATHENA PRIVATE EQUITY S.A. joint l'assemblée générale et prend part aux délibérations sur les points 6 et 7 de l'agenda.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les dispositions dans les statuts de la Société concernant le capital autorisé afin que:

- le capital autorisé sera maintenant fixé à un million huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cent douze euros et cinquante centimes (EUR 1.885.312,50) au lieu de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) et existera en plus du capital social au lieu de faire partie du capital social;

- le capital autorisé sera représenté par (i) quarante-trois mille sept cent cinquante (43.750) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominal d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour émission plus tard, (ii) un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominal d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion de toute instrument convertible de la même classe ou série, (iii) six mille six cents (6.600) Actions Privilégiées de Classe 2 ayant une valeur nominal d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour émission plus tard, (iv) cent cinquante mille (150.000) Actions Privilégiées de Classe 2 ayant une valeur nominal d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion de toute instrument convertible de la même classe ou série, (v) neuf mille cinq cents (9.500) Actions Privilégiées de Classe 3 ayant une valeur nominal d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour émission plus tard, (vi) deux cent quinze mille (215.000) Actions Privilégiées de Classe 3 ayant une valeur nominal d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion de toute instrument convertible de la même classe ou série, (vii) trois mille quatre cents (3.400) Actions Privilégiées de Classe 4 ayant une valeur nominal d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour émission plus tard et (viii) quatre-vingt mille (80.000) Actions Privilégiées de Classe 4 ayant une valeur nominal d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion de toute instrument convertible de la même classe ou série;

- le gérant unique de la société (i) sera autorisé d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en causant la Société à émettre des nouvelles Actions Ordinaires de Classe 1 et les Actions Privilégiées de Classe 2, 3, et 4 dans les limites du capital autorisé et (ii) sera autorisé, dans les limites des dispositions légales et des statuts, à émettre de telles nouvelles Actions Ordinaires de Classe 1 et les Actions Privilégiées de Classe 2, 3, et 4 dans les conditions déterminées par le gérant unique;

- à moins que les associés n'aient convenu autrement, le gérant unique sera expressément autorisé, lorsque le capital social est augmenté entièrement ou en partie dans les limites du capital autorisé, à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux associés existants, dans les conditions de tout contrat qui aurait pu être conclu entre et par les associés de temps en temps; et

- le gérant unique sera autorisé à déléguer à toute autre personne dûment autorisé la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les nouvelles Actions Ordinaires de Classe 1 et les Actions Privilégiées de Classe 2, 3, et 4 correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital.

Septième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination

1.1 Il est formé entre les souscripteurs, et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions, sous la dénomination de ARNO GLASS LUXCO (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

1.2 Tous les documents rédigés par la Société et destinés à des tiers, telles que les lettres, les factures, les publications, doivent comporter la dénomination de la Société suivie de la mention «société en commandite par actions», l'adresse du siège social de la Société, les initiales «R.C.S Luxembourg», suivi du numéro sous lequel la Société est enregistrée au registre des sociétés et du commerce de Luxembourg.

Art. 2. Siège Social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision de l'Associé Commandité de LuxCo, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où l'Associé Commandité de LuxCo estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au lieu de son siège social ou de nature à compromettre la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

La Société est immatriculée et constituée jusqu'au 31 décembre 2081.

Art. 4. Objet

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

4.2 La Société peut également emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des titres, des obligations et toute sorte de dette et de titres participatifs. La Société peut accorder des prêts sur base de toutes sommes reçues d'emprunts, d'émission de dettes ou de titres participatifs sans que cette énumération ne soit exhaustive [à ses filiales, aux sociétés du même groupe ou à toute autre société], dans la mesure où ces activités ne tombent pas dans la limite de la loi du 5 avril 1993 concernant le secteur financier. La Société peut accorder des garanties et nantir, transférer, gager ou créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations ou activités et/ou les obligations et activités de toute autre société et pour son bénéfice propre ou celui de toute autre société ou entité, dans la mesure où ces activités ne tombent pas dans la limite de la loi du 5 avril 1993 concernant le secteur financier.

4.3 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière qui favorisent ou sont directement ou indirectement en relation avec l'objet de la Société.

Art. 5. Responsabilité des Actionnaires

L'Associé Commandité de LuxCo est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les autres actionnaires étant le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires et Préférentielles, de quelques classes qu'elles soient, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. Définitions

Au sens de ces Statuts:

«Affilié» désigne, lorsqu'il est utilisé en relation avec une Entité quelconque, toute autre Entité qui directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par, ou est sous Contrôle commun avec ladite Entité ou toute autre Entité qui détient, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50%) des intérêts économiques dans ladite Entité ou dans laquelle ladite Entité détient, directement ou indirectement, ou a un droit contractuel d'acquérir, plus de cinquante pour cent (50%) des intérêts économiques. Tout trust ou personne désignée détenant, directement ou indirectement, des titres principalement au bénéfice d'employés d'une partie aux présentes ou d'un de ses Affiliés sera un Affilié de ladite partie.

«Distributions Totales» désigne, à l'égard des Investisseurs Majoritaires, à tout moment, le montant total des produits que les Investisseurs Majoritaires auront reçu sur base des Titres de Classe 1 et tout instrument de dette ou de participation de la même classe/série souscrits par eux.

«Statuts» désigne les présents statuts, tels que modifiés périodiquement.

ATHENA désigne ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., une société anonyme organisée et constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro R.C.S. B 76.053.

Titres d'ATHENA désigne tous les Titres de LuxCo émis ou à émettre pour, ou détenus par, ATHENA.

«Jours Ouvrables» désigne toute journée (autre que le samedi, dimanche ou jour férié) pendant laquelle les banques sont ouvertes aux heures usuelles de travail à Milan, Italie, Londres, Royaume-Uni, New-York, Etat de New York, Etats-Unis ou Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

«Actions Ordinaires de Classe 1» désigne les actions ordinaires rachetables de la Société désignées comme actions ordinaires de classe 1.

«Actions Préférentielles de Classe 2» désigne les actions préférentielles rachetables sans droit de vote de la Société désignées comme actions préférentielles sans droit de vote de classe 2.

«Actions Préférentielles de Classe 3» désigne les actions préférentielles rachetables sans droit de vote de la Société désignées comme actions préférentielles sans droit de vote de Classe 3.

«Actions Préférentielles de Classe 4» désigne les actions préférentielles rachetables sans droit de vote de la Société désignées comme actions préférentielles sans droit de vote de Classe 4.

«Titres de Classe 1» désigne les actions ordinaires de classe 1 de la Société, avec toute autre action de n'importe quelle sorte ou instrument de dette de la même classe ou de la même série.

«Titres de Classe 2» désigne les actions préférentielles de classe 2, avec toute autre action de n'importe quelle sorte ou instrument de dette de la même classe ou de la même série.

«Titres de Classe 3» désigne les actions préférentielles de classe 3, avec toute autre action de n'importe quelle sorte ou instrument de dette de la même classe ou de la même série.

«Titres de Classe 4» désigne les actions préférentielles de classe 4, avec toute autre action de n'importe quelle sorte ou instrument de dette de la même classe ou de la même série.

«Contrôle» désigne, lorsqu'il est utilisé en relation avec une Entité, le pouvoir de gérer ou de diriger cette Entité, ou de nommer les organes de gestion et de direction de cette Entité, ou une majorité des membres de ceux-ci lorsqu'ils décident collectivement, que ce soit par la propriété de titres conférant un droit de vote, par appartenance au conseil d'administration ou de gestion, par contrat ou autrement (en ce sens, une société en commandite par actions sera réputée être Contrôlée par son associé commandité). Le verbe «contrôler» doit être interprété dans le même sens.

«Entité» désigne toute personne, individu, société, entreprise, société en commandite (partnership), association, fondation, trust, entreprise commune (joint venture), toute autre entité ou personne de toute nature ou toute entité gouvernementale ou département, agence ou subdivision politique de cette entité.

«Titres de Spéculation» désigne tout titre de spéculation émis par la Société ou tout autre titre contenant une option ou un droit d'achat des actions, une dette ou autre titre échangeable, pouvant être exercé ou converti en tout autre titre de spéculation émis par la Société ou tout droits d'appréciation ou spéculation fictive provenant de titres de spéculation de la Société.

ERGON désigne E.V.A. S.A., une société anonyme organisée et constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ou tout cessionnaire autorisé de ERGON.

«Employé» désigne toute personne détenant des Actions Ordinaires et Préférentielles de la Société et employée ou travaillant pour la Société ou l'une de ses Filiales en tant que directeur, commissaire, ou autre directeur, employé, agent ou tiers consultant et/ou tout cessionnaire autorisé.

«Titres d'Employés» désigne tous les Titres de LuxCo émis à ou à émettre à, ou détenus par un Employé Détenteur de Titres.

«Employé Détenteur de Titres» désigne chaque détenteur de Titres d'Employés, une entité qui devra être, pour éviter toute confusion, soit un Employé et/ou un Affilié de cet Employé ou un membre du Groupe Familial de l'Employé et/ou un Cessionnaire Autorisé de ces Entités.

«Groupe Familial» désigne l'épouse et les descendants d'un Employé (naturels ou adoptés) et tout trust (qu'il soit mis en place sur base d'une convention inter vivos, d'une disposition testamentaire ou ab intestat) bénéficiant uniquement à l'Employé et/ou à l'épouse et/ou aux descendants de l'Employé.

«Tiers Indépendant» désigne toute Entité qui n'est pas le bénéficiaire économique de plus de 5% des actions d'une autre Entité sur une base entièrement diluée (un «Propriétaire de 5%») qui ne contrôle pas, n'est pas contrôlée ou sous le contrôle commun d'un tel Propriétaire de 5% et qui n'est pas l'épouse ou le descendant (naturel ou adopté) d'un tel Propriétaire de 5% ou un trust bénéficiant à un tel Propriétaire de 5% et/ou à telles autres Entités.

«Investisseurs» désigne, collectivement, les Investisseurs Majoritaires et ATHENA.

«Investisseur Désigné» désigne l'Entité ou les Entités désignée(s) par ERGON, VESTAR ou ATHENA en tant qu'Entité(s) à laquelle (auxquelles) un droit appartenant respectivement à ERGON, VESTAR ou ATHENA est attribué par cette désignation.

«Offre Publique Initiale» désigne une offre publique initiale et une vente de Titres de LuxCo de la Société, suite à un enregistrement effectif ou une cotation effective ou une qualification sur un marché des valeurs réglementé ou un marché public pour titres de participation, conformément aux dispositions applicables.

Associé Commandité de LuxCo désigne ARNO GLASS S.A., une société anonyme organisée et constituée conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, dont le siège social est situé au 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Titres de LuxCo désigne (i) tous les titres émis par la Société au bénéfice d'une Entité (ii) tout autre titre de la Société détenu par une Entité et (iii) tout titre émis ou à émettre, directement ou indirectement, en relation avec les titres mentionnés dans les clauses (i) et (ii) ci-dessus par voie de dividendes ou de scission ou en relation avec une combinaison de titres, recapitalisation, fusion, consolidation ou autre réorganisation incluant une recapitalisation ou un échange, sans exclure un transfert subséquent ou une cession à d'autres porteurs. Ces Titres de LuxCo continueront d'être des Titres de LuxCo dans les mains de tout détenteur subséquent ou futur (sauf pour la Société et les cessionnaires lors d'une Vente Publique).

«Montant des Investissements Majoritaires» désigne, à tout moment, le montant cumulé des investissements des Investisseurs Majoritaires dans les Titres des Investisseurs Majoritaires.

«Investisseurs Majoritaires» désigne ERGON et VESTAR.

«TRI Investisseurs Majoritaires» désigne le taux de rendement interne cumulatif des Investisseurs Majoritaires (calculé comme décrit ci-dessous), à tout moment, où le taux de rendement interne pour les Investisseurs Majoritaires doit être le taux de réduction annuel cumulé (annually compounded discount rate) composé dont il résulte que le montant suivant aura une valeur présente nette égale à zéro: (i) le montant total en espèces, le cas échéant, périodiquement distribué sur une base cumulative jusqu'à cette date aux Investisseurs Majoritaires en rapport avec les Titres des Investisseurs Majoritaires, moins (ii) le montant total du montant des Investissements Majoritaires. Afin de déterminer le TRI Investisseurs Majoritaires, les conditions suivantes s'appliquent: (a) les distributions sont considérées comme ayant été faites: (x) le quinzième (15^e) jour du mois pendant lequel elles ont été faites si elles ont été faites ce jour ou tout autre jour précédant du même mois; ou (y) le dernier jour du mois pendant lequel elles ont été faites si elles ont été faites à partir du ou le seizième (16^e) jour du même mois; et (b) toutes les distributions doivent être basées sur le montant distribué avant l'application de toute imposition du revenu applicable aux Investisseurs Majoritaires; et (c) les taux de rendement doivent être des taux annuels et tous les montants doivent être calculés en euros, sur une base annuelle cumulative, et sur la base d'une année de 365 jours par an.

«Titres des Investisseurs Majoritaires» désigne tous les Titres de LuxCo émis ou à émettre au bénéfice des Investisseurs Majoritaires ou détenus par les Investisseurs Majoritaires.

«Actions de Commandité» désigne les actions de commandité émises par la Société de temps en temps.

«Actions Ordinaires et Préférentielles» désigne collectivement les Actions Ordinaires de Classe 1, les Actions Préférentielles de Classe 2, les Actions Préférentielles de Classe 3, les Actions Préférentielles de Classe 4 et toute autre action ordinaire ou préférentielle sans droit de vote à émettre par la Société en accord avec les statuts et en particulier, l'Article 7.

«Cessionnaire Autorisé» désigne (i) dans le cas d'un Employé Détenteur de Titres étant une personne physique, le ou les détenteur(s) de Titres d'Employé transférés: (a) conformément aux lois applicables à la succession et au partage ou (b) à tout Affilié Détenteur de Titres ou (c) faisant partie du Groupe Familial de tout Affilié Employé Détenteur de Titres et (ii) dans le cas de tout autre Employé Détenteur de Titres transférés parmi ses Affiliés; (iii) dans le cas d'un

Investisseur Majoritaire, les détenteurs de Titres des Investisseurs Majoritaires transférés à ses Affiliés; et (iv) dans le cas d'ATHENA, détenteur de Titres d'ATHENA, détenteur(s) de Titres d'ATHENA transférés parmi ses Affiliés.

«Vente Publique» désigne toute vente des Titres de LuxCo émis, à émettre ou détenus par un Investisseur Majoritaire tel que défini ci-dessus.

«Détenteur de Titres» désigne tout détenteur de Titres de LuxCo.

«Filiale» désigne, relativement à toute Entité, une ou toutes les Entités dont une majorité de tous les droits de vote des actions habilitées à voter (sans tenir compte de la survenance d'une quelconque éventualité contraignante) lors de la désignation des administrateurs, gérants ou fidéicommissaires de cette société est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par une telle Entité ou par une ou plusieurs de ses autres Filiales ou une combinaison de ces éléments. Dans ce contexte, une Entité ou des Entités seront considérées comme détenant une participation majoritaire dans une société à responsabilité limitée, société en commandite (partnership), association ou toute autre personne morale si une telle Entité se voit attribuée la majorité des gains ou pertes d'une société à responsabilité limitée, société en commandite (partnership), association ou toute autre personne morale ou si l'Entité Contrôle cette personne morale.

«Rendement de Tranche I» désigne le montant des Distributions Totales reçues par les Investisseurs Majoritaires égal au plus élevé entre (i) un virgule sept fois (1,7) le montant des Investissements Majoritaires et (ii) le cumul des TRI Investisseurs Majoritaires, calculé à la date à laquelle des sont reçues, égal à 15% (quinze pour cent).

«Rendement de Tranche II» désigne le montant des Distributions Totales reçues par les Investisseurs Majoritaires égal au plus élevé entre (i) deux fois (2,0) le montant des Investissements Majoritaires et (ii) le cumul des TRI Investisseurs Majoritaires, calculé à la date à laquelle des distributions sont reçues, égal à 20% (vingt pour cent).

«Rendement de Tranche III» désigne le montant des Distributions Totales reçues par les Investisseurs égal au plus élevé entre (i) deux fois et demi (2,5) le montant des Investissements Majoritaires et (ii) le cumul des TRI Investisseurs Majoritaires, calculé à la date à laquelle des distributions sont reçues, égal à 25% (vingt-cinq pour cent).

«Vente de la Société» désigne une vente de bonne foi, aux conditions du marché, et pour une contrepartie en numéraire à un ou plusieurs Tiers Indépendant(s) ou à groupe de Tiers Indépendants impliquant (i) une vente d'actifs conformément à laquelle ce ou ces Tiers Indépendant(s) acquier(t) (èrent) tous ou de façon substantielle les actifs de la Société et de ses Filiales sur une base consolidée par une transaction ou une série de transactions liées entre elles; (ii) toute vente de tous ou substantiellement tous les Titres de LuxCo par une transaction ou une série de transactions liées entre elles; ou (iii) une fusion ou consolidation qui aboutit à une des transactions précédentes.

«Transfert» a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.3(e) des présents Statuts.

VESTAR désigne VESTAR ARNO GLASS, S.à r.l. une société à responsabilité limitée organisée et existant conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, dont le siège social est situé au 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg, et/ou tout autres cessionnaire autorisé de Vestar.

Chapitre II.- Gérance - Capital social Actions

Art. 7. Capital Social

7.1 Capital Souscrit

La Société a un capital souscrit de trente et un mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 31.445), représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

- (a) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un virgule vingt-cinq) par action;
- (b) dix-sept mille cinq cents (17.500) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un virgule vingt-cinq) par action;
- (c) deux mille six cent vingt-cinq (2.625) Actions Préférentielles de Classe 2 ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un virgule vingt-cinq) par action;
- (d) trois mille six cent quatre-vingt-neuf (3.689) Actions Préférentielles de Classe 3 ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un virgule vingt-cinq) par action; et
- (e) mille trois cent quarante-deux (1.342) Actions Préférentielles de Classe 4 ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un virgule vingt-cinq) par action.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents Statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément quelque question que ce soit. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société, sauf si la loi en dispose autrement ou si les actionnaires en ont disposé autrement dans un pacte d'actionnaires.

Les actionnaires peuvent créer d'autres Classes d'Actions Ordinaires et Préférentielles conformément aux termes de tout accord que les actionnaires auraient pu conclure entre eux, à tout moment.

7.2 Capital autorisé

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé d'un million huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cent douze euros et cinquante cents (EUR 1.885.312,50) représenté par:

- (a) quarante-trois mille sept cent cinquante (43.750) d'Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un virgule vingt-cinq) par action, qui sont réservées pour l'émission à une date ultérieure;
- (b) un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un virgule vingt-cinq) par action, qui sont réservées pour la conversion de tous instruments de créance convertible de la même classe ou de la même série;
- (c) six mille six cents (6.600) Actions Préférentielles de Classe 2 ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un virgule vingt-cinq) par action, qui sont réservées pour l'émission à une date ultérieure;
- (d) cent cinquante mille (150.000) Actions Préférentielles de Classe 2 ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un virgule vingt-cinq) par action, qui sont réservées pour la conversion de tous instruments de créance convertible de la même classe ou de la même série;

(e) neuf mille cinq cents (9.500) Actions Préférentielles de Classe 3 ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un virgule vingt-cinq) par action, qui sont réservées pour l'émission à une date ultérieure;

(f) deux cent quinze mille (215.000) Actions Préférentielles de Classe 3 ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un virgule vingt-cinq) par action, qui sont réservées pour la conversion de tous instruments de créance convertible de la même classe ou de la même série;

(g) trois mille quatre cents (3.400) Actions Préférentielles de Classe 4 ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un virgule vingt-cinq) par action, qui sont réservées pour l'émission à une date ultérieure; et

(h) quatre-vingt mille (80.000) Actions Préférentielles de Classe 4 ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un virgule vingt-cinq) par action, qui sont réservées pour la conversion de tous instruments de créance convertible de la même classe ou de la même série.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'Associé Commandité de LuxCo est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des nouvelles Actions Ordinaires et Préférentielles dans les limites du capital autorisé. Conformément aux dispositions légales en vigueur et au présent Article 7.2, ces nouvelles Actions Ordinaires et Préférentielles seront souscrites et émises suivant les conditions que l'Associé Commandité de LuxCo pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et les modalités de paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des nouvelles Actions Ordinaires et Préférentielles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque l'Associé Commandité de LuxCo réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants. L'Associé Commandité de LuxCo pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les nouvelles Actions Ordinaires et Préférentielles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par l'Associé Commandité de LuxCo, le présent article sera modifié en conséquence.

7.3 Modification du capital souscrit et du capital autorisé

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits, en une ou plusieurs fois, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents Statuts et tel que prescrit par la Loi.

7.4 Les Actions Ordinaires de Classe 1

(a) Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe 1. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité de LuxCo en décide ainsi, annulées, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 1 émises sera réduit et que les actionnaires voteront dans ce cas en faveur de cette réduction.

(b) Droits de liquidation:

Lors de la liquidation de la Société, chaque Action Ordinaire de Classe 1 sera en droit de recevoir les produits de la liquidation attachés aux Actions Ordinaires de Classe 1 conformément à l'article 7.11 des présents Statuts.

(c) Droits de vote:

Chaque Action Ordinaire de Classe 1 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

7.5 Les Actions Préférentielles de Classe 2

(a) Toutes les Actions Préférentielles de Classe 2 seront identiques à tous les égards. Chaque Action Préférentielle de Classe 2 recevra annuellement un dividende préférentiel cumulatif égal à 2% de la valeur nominale de cette Action Préférentielle de Classe 2. Si ce dividende n'est payé pour aucune année, il sera considéré comme échu et sera cumulé avec tout dividende préférentiel non-payé des années précédentes. En plus du dividende préférentiel, toutes les Actions Préférentielles de Classe 2 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Préférentielles de Classe 2. Toutes les Actions Préférentielles de Classe 2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité de LuxCo en décide ainsi, annulées, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Préférentielles de Classe 2 émises sera réduit.

(b) Droits de liquidation:

Lors de la liquidation de la Société, chaque Action Préférentielle de Classe 2 sera en droit de recevoir un remboursement préférentiel de la valeur nominale de cette Action Préférentielle de Classe 2, sans préjudice des droits de liquidation attachés aux Actions Préférentielles de Classe 2 conformément à l'article 7.11 des présents Statuts.

(c) Droits de vote:

Les Actions Préférentielles de Classe 2 sont des actions préférentielles sans droit de vote conformément aux articles 44 à 47 de la Loi. Elles donnent droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions spécifiques à l'égard desquelles les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote ont le droit de voter conformément à la Loi.

7.6 Les Actions Préférentielles de Classe 3

(a) Toutes:

Les Actions Préférentielles de Classe 3 seront identiques à tous les égards. Chaque Action Préférentielle de Classe 3 recevra annuellement un dividende préférentiel cumulatif égal à 2% de la valeur nominale de cette Action Préférentielle

de Classe 3. Si ce dividende n'est payé pour aucune année, il sera considéré comme échu et sera cumulé avec tout dividende préférentiel non-payé des années précédentes. En plus du dividende préférentiel, toutes les Actions Préférentielles de Classe 3 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Préférentielles de Classe 3. Toutes les Actions Préférentielles de Classe 3 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité de LuxCo en décide ainsi, annulées, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Préférentielles de Classe 3 émises sera réduit.

(b) Droits de liquidation:

Lors de la liquidation de la Société, chaque Action Préférentielle de Classe 3 sera en droit de recevoir un remboursement préférentiel de la valeur nominale de cette Action Préférentielle de Classe 3, sans préjudice des droits de liquidation attachés aux Actions Préférentielles de Classe 3 conformément à l'article 7.11 des présents Statuts.

(c) Droits de vote:

Les Actions Préférentielles de Classe 3 sont des actions préférentielles sans droit de vote conformément aux articles 44 à 47 de la Loi. Elles donnent droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions spécifiques à l'égard desquelles les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote ont le droit de voter conformément à la Loi.

7.7 Les Actions Préférentielles de Classe 4

(a) Toutes:

Les Actions Préférentielles de Classe 4 seront identiques à tous les égards. Chaque Action Préférentielle de Classe 4 recevra annuellement un dividende préférentiel cumulatif égal à 2% de la valeur nominale de cette Action Préférentielle de Classe 4. Si ce dividende n'est payé pour aucune année, il sera considéré comme échu et sera cumulé avec tout dividende préférentiel non-payé des années précédentes. En plus du dividende préférentiel, toutes les Actions Préférentielles de Classe 4 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Préférentielles de Classe 4. Toutes les Actions Préférentielles de Classe 4 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Associé Commandité de LuxCo en décide ainsi, annulées, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Préférentielles de Classe 4 émises sera réduit.

(b) Droits de liquidation:

Lors de la liquidation de la Société, chaque Action Préférentielle de Classe 4 sera en droit de recevoir un remboursement préférentiel de la valeur nominale de cette Action Préférentielle de Classe 4, sans préjudice des droits de liquidation attachés aux Actions Préférentielles de Classe 4 conformément à l'article 7.11 des présents Statuts.

(c) Droits de vote:

Les Actions Préférentielles de Classe 4 sont des actions préférentielles sans droit de vote conformément aux articles 44 à 47 de la Loi. Elles donnent droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions spécifiques à l'égard desquelles les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote ont le droit de voter conformément à la Loi.

7.8 L'(es) Action(s) de Commandité

(a) L'(es) Action(s) de Commandité seront identiques à tous les égards. L'(es) Action(s) de Commandité participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à cette(ces) Action(s) de Commandité.

(b) Droits de liquidation:

Lors de la liquidation de la Société, chaque Action de Commandité sera en droit de recevoir les produits de la liquidation attachés aux Actions de Commandité conformément à l'article 7.11 des présents Statuts.

(c) Droits de vote:

Chaque Action de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

7.9 Rachat; conversion

(a) Actions Rachetables:

La Société peut émettre des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits de recevoir des dividendes et les mêmes droits de vote (si applicable) que les Actions Ordinaires et Préférentielles. Des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque détenteur dans une classe spécifique d'actions sur demande de la Société conformément aux dispositions de la Loi, ou suivant accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à la Loi (fonds distribuables, incluant la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des produits de liquidation. Les Actions Ordinaires de Classe 1, les Actions Préférentielles de Classe 2, les Actions Préférentielles de Classe 3 et les Actions Préférentielles de Classe 4 sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi.

(b) Réserve Spéciale:

Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

(c) Prix de rachat:

Sauf disposition contraire prévue par les présents Statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables est calculé par le(s) Associé(s) Commandité(s) de LuxCo ou par une personne nommée par le(s) Associé(s) Commandité(s) de LuxCo, sur base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actifs de la Société est exprimée en un montant par action et est dé-

terminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le(s) Associé(s) Commandité(s) de LuxCo considérera(ont) comme étant justes et équitables (le «Prix de Rachat»). En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision prise par le(s) Associé(s) Commandité(s) de LuxCo au sujet du calcul du prix de rachat, approuvée par une majorité d'actionnaires de la Société, sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

(d) Procédure de Rachat:

Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires et Préférentielles sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat et les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires et Préférentielles à la Société pour le rachat. Le rachat sera publié à la Gazette Officielle de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations). Chaque détenteur d'Actions Ordinaires et Préférentielles devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires et Préférentielles, à la Société. Le Prix de Rachat de telles Actions Ordinaires et Préférentielles est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

(e) Convertibilité:

Les Actions Ordinaires et Préférentielles d'une classe spécifique ne sont pas convertibles en Actions Ordinaires et Préférentielles d'une classe différente. Les Actions Ordinaires de Classe 1, les Actions Préférentielles de Classe 2, les Actions Préférentielles de Classe 3 et les Actions Préférentielles de Classe 4 sont convertibles en actions ordinaires par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément à l'article 17 des présents Statuts.

7.10 Distributions aux Actionnaires

Lorsque l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou l'Associé Commandité de LuxCo a décidé de faire une distribution aux actionnaires (que ce soit par dividendes, rachat d'actions ou autre), les actionnaires auront le droit de recevoir, conformément à la loi applicable, au moment, de la manière et lorsqu'il en a été décidé par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par l'Associé Commandité de LuxCo, des distributions sur les fonds légalement disponibles à cet effet, conformément à la loi applicable, les Articles 7.5, 7.6, 7.7 et 16 des présents Statuts, de la manière décrite dans les dispositions suivantes de cet Article 7.10 et conformément aux termes des accords passés entre actionnaires:

(a) les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe 2, d'Actions Préférentielles de Classe 3 et d'Actions Préférentielles de Classe 4 seront en droit de recevoir un dividende préférentiel tel que prévu dans les Articles 7.5, 7.6, 7.7 des présents Statuts; étant entendu que les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe 2, d'Actions Préférentielles de Classe 3 et d'Actions Préférentielles de Classe 4 prendront rang égal concernant le droit de recevoir un dividende préférentiel;

(b) après que les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe 2, d'Actions Préférentielles de Classe 3 et d'Actions Préférentielles de Classe 4 aient reçu leur dividende préférentiel, les détenteurs de Titres de Classe 1 sont en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société en ce qui concerne les Titres de LuxCo et ces distributions seront effectuées proportionnellement entre les porteurs de Titres de Classe 1 sur base du nombre de Titres de Classe 1 détenues par chacun jusqu'au moment où les Investisseurs auront reçu les Distributions Totales d'un montant égal au Rendement de Tranche I;

(c) après que les Investisseurs Majoritaires aient collectivement reçu les Distributions Totales égales au Rendement de Tranche I, les détenteurs de Titres de Classe 1, Titres de Classe 2, Titres de Classe 3 et Titres de Classe 4 seront en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société concernant les Titres de LuxCo sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées proportionnellement parmi les détenteurs de Titres de Classe 1, Titres de Classe 2, Titres de Classe 3 et Titres de Classe 4 détenues par chacun de ces détenteurs jusqu'au moment où les Investisseurs auront reçu les Distributions Totales d'un montant égal au Rendement de Tranche II;

(d) après que les Investisseurs aient collectivement reçu les Distributions Totales égales au Rendement de Tranche II, les détenteurs de Titres de Classe 1, Titres de Classe 2 et Titres de Classe 4 seront en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société concernant les Titres de LuxCo sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées proportionnellement parmi les détenteurs de Titres de Classe 1, Titres de Classe 2 et Titres de Classe 4, sur base du nombre de Titres de Classe 1, Titres de Classe 2 et Titres de Classe 4 détenues par chacun de ces détenteurs jusqu'au moment où les Investisseurs auront reçu les Distributions Totales d'un montant égal au Rendement de Tranche III;

(e) après que les Investisseurs aient collectivement reçu les Distributions Totales égales au Rendement de Tranche III, les détenteurs de Titres de Classe 1 et Titres de Classe 4 et les Actions de Commandité seront en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires et Préférentielles sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées proportionnellement parmi les détenteurs de Titres de Classe 1 et Titres de Classe 4 et d'Actions de Commandité, sur base du nombre de Titres de Classe 1 et Titres de Classe 4 et d'Actions de Commandité détenues par chacun de ces détenteurs.

7.11 Droits de Liquidation

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires conformément aux dispositions des Articles 7.5, 7.6 et 7.7 des présents Statuts (étant entendu que les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe 2, d'Actions Préférentielles de Classe 3 et d'Actions Pré-

férentielles de Classe 4 prendront rang égal concernant le droit de recevoir le remboursement de la valeur nominale de leurs actions). Ni une fusion ou une consolidation de la Société en ou avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion ou consolidation d'une ou plusieurs autres entités en ou avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre espèces, titres ou autre contrepartie) d'une partie ou de tous les actifs de la Société ne sera considérée comme liquidation au sens de cet Article 7.11, à moins que cette fusion, consolidation, vente, transfert, location ou échange soit en relation avec ou dans l'intention d'un plan de liquidation intégrale ou d'une dissolution de la Société. Le produit de toute Vente de la Société, incluant une vente de Titres de LuxCo, sera distribué ou partagé entre les détenteurs de Titres de LuxCo conformément à l'Article 7.10.

Art. 8. Registre des Actionnaires, Propriété et Transfert d'Actions

8.1 Registre d'Actionnaires

Les actions sont et resteront des actions nominatives. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Le registre indiquera la désignation précise de tout actionnaire et l'indication du nombre d'actions détenues, la libération des actions ainsi que les transferts d'actions et les dates y relatives. Tout actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires et signés par l'Associé Commandité de LuxCo seront délivrés aux actionnaires sur demande de ces derniers.

8.2 Propriété des Actions

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

8.3 Transfert des Actions

(a) Dispositions générales:

Le transfert des actions est organisé conformément et sans limitation, aux dispositions convenues entre actionnaires (y compris toute option d'achat ou de vente), s'il y a lieu.

(b) Déclaration de Transfert:

Le transfert d'actions se fera par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions pourra également être fait conformément aux règles de cession de créances décrits à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel est référé dans toute correspondance ou autre document présentant le consentement du cédant et du cessionnaire.

(c) Limitations de Transfert de Titres:

Avant le 31 décembre 2016, ou durant une période plus courte conforme à la loi applicable, les actionnaires de la Société ne pourront pas valablement transférer les actions émises par la Société, sans l'approbation écrite préalable de l'Associé Commandité de LuxCo de la Société ou tel que permis par cet Article 8.3.

(d) Transferts Autorisés:

Les restrictions de cet Article 8.3 ne s'appliqueront pas concernant (i) un Transfert des Titres de LuxCo par leur porteur à un quelconque des Cessionnaires Autorisés de ce porteur, après délivrance d'une notification écrite d'un tel Transfert à l'Associé Commandité de LuxCo ou (ii) un Transfert de Titres conformément à tout contrat conclu entre la Société et le détenteur des Titres de LuxCo; à condition que les restrictions contenues dans cet Article 8.3 continuent de s'appliquer à toutes Actions Ordinaires et Préférentielles détenues par un Cessionnaire Autorisé; à condition en outre que toute Action Ordinaire et Préférentielle Transférée conformément à cet Article 8.3(c) à un Cessionnaire Autorisé soit rapidement retransférée au cédant une fois que ce cessionnaire cessera d'être un Affilié ou un membre du Groupe Familial du cédant.

(e) Transfert:

Pour les besoins de ces Statuts, «Transfert» ou «transfert» signifie toute transaction volontaire ou involontaire ou par un mécanisme de la loi, aboutissant au transfert de la propriété, nue-propriété, usufruit, ou de tout droit attaché aux actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) à une personne autre que la Société elle-même, que ce soit un actionnaire de la Société ou non, par tout moyen y compris, sans limitation, don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gages ou toute autre forme de transfert, remise ou disposition de tout intérêt légal ou économique dans les actions, ainsi que toute combinaison de telles méthodes de transfert de propriété. Les actions sont et resteront nominatives.

(f) Transfert de l'Action de Commandité:

L'Action de Commandité détenue par l'Associé Commandité de LuxCo peut uniquement être transmise à un associé commandité successeur devant être nommé conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

(g) Transferts en Violation des Statuts:

Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre de LuxCo en violation avec une disposition de ces Statuts est nul et non avenu, et la Société ne devra pas donner effet à un tel Transfert ni enregistrer un tel Transfert dans ses livres ou traiter un soi-disant cessionnaire de tels Titres de LuxCo comme le propriétaire de tels Titres de LuxCo pour quel que motif que ce soit.

Chapitre III.- Management

Art. 9. Associé Commandité de LuxCo

La Société sera administrée par l'Associé Commandité de LuxCo, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société. Les autres actionnaires ne devront ni participer ni interférer avec la gérance de la Société. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité de LuxCo

d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 13, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Chapitre IV.- Pouvoirs de l'Associé Commandité de LuxCo

Art. 10. Pouvoirs Généraux

L'Associé Commandité de LuxCo est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent à l'Associé Commandité de LuxCo.

Art. 11. Exécution de Droits

L'Associé Commandité de LuxCo agira, raisonnablement et de bonne foi, dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires, et s'efforcera d'exécuter raisonnablement tous les droits accordés à la Société en vertu des statuts de la Société ou en vertu d'un contrat de porteurs de titres tel qui peut être conclu entre la Société et certains de ses détenteurs de titres périodiquement.

Art. 12. Cessation de l'Associé Commandité de LuxCo

Dans le cas où, dans l'opinion raisonnable des détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe 1, l'Associé Commandité de LuxCo a manqué à ses obligations envers la Société et les actionnaires en vertu des Articles 9 et 10, alors les actionnaires peuvent, en agissant par un vote affirmatif adopté lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée conformément au quorum et aux conditions de majorité requises pour la modification des Statuts, révoquer le mandat de l'Associé Commandité de LuxCo et remplacer l'Associé Commandité de LuxCo par un nouveau gérant dont la nomination sera approuvée par un vote affirmatif adopté selon les mêmes exigences de quorum et de majorité telles que mentionnées ci-dessus. Le terme du mandat de l'Associé Commandité de LuxCo ne requière pas l'approbation de l'assemblée. Les Actions de Commandité détenues par l'Associé Commandité révoqué seront transférées à son remplaçant à leur valeur nominale et la définition de l'Associé Commandité figurant à l'Article 6 des présentes devra amendée en conséquence.

Chapitre V.- Tiers

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Associé Commandité de LuxCo ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Commandité de LuxCo, en sa seule discrétion.

Chapitre VI.- Surveillance

Art. 13. Conseil de Surveillance

13.1 Membres du Conseil de Surveillance

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires. Pour mener à bien ses fonctions de surveillance, le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, conformément à la Loi. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Commandité de LuxCo sur toutes les matières que l'Associé Commandité de LuxCo déterminera et pourra autoriser les actes de l'Associé Commandité de LuxCo qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé Commandité de LuxCo. Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un (1) an et devra rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

13.2 Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par l'Associé Commandité de LuxCo. Une réunion du Conseil de Surveillance devra se tenir à la demande de l'un de ses membres.

13.3 Notifications

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins trois (3) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation contiendra le lieu de la réunion et son ordre du jour. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

13.4 Présidence

Le président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du conseil, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par un vote de la majorité des personnes présentes. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant un autre membre pour le représenter par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

13.5 Résolutions

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

13.6 Procès-verbaux

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux de ses membres.

13.7 Décisions écrites - conférences téléphoniques

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication analogue permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres. La telle participation à une réunion équivaut à une participation en personne à cette réunion.

13.8 Responsabilité

Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle relativement aux engagements que les membres du Conseil de Surveillance prennent régulièrement au nom de la Société. Ce sont de simples agents autorisés et par conséquent ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

(a) Indemnité:

La Société pourra indemniser, de la manière la plus large permise par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, procès ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que le membre du Conseil de Surveillance en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à d'autres droits auxquels il pourrait avoir accès.

(b) Dépenses:

La Société paiera les dépenses occasionnées par toute personne indemnisable en relation avec tout procès avant la décision finale, pourvu que la Société reçoive un engagement écrit et légalement liant par cette personne de repayer l'ensemble de la somme avancée si après décision finale, cette personne n'a pas droit à une indemnisation. La fin de toute action, procès ou procédure de jugement, ordre, accord amiable, condamnation, ou défense nolo contendere ou son équivalent, ne doit pas en soi créer une présomption que la personne à indemniser n'a pas satisfait au modèle de conduite lui donnant droit à indemnisation. La Société doit payer en espèces cette personne à indemniser un montant égal au montant total de l'indemnisation, rapidement après notification d'une obligation d'indemniser émanant de la personne à indemniser, appuyé par toute information raisonnablement requise par la Société.

13.9 Conflits

Aucune convention ou autre transaction conclue entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou annulée par le fait que l'Associé Commandité de LuxCo ou un ou plusieurs directeurs ou agents de l'Associé Commandité de LuxCo auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient directeurs, associés, agents ou employés de cette autre société ou entreprise. Le directeur ou agent de l'Associé Commandité de LuxCo qui est directeur, agent ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Chapitre VII.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Réunion des actionnaires

(a) Pouvoirs:

L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par l'Associé Commandité de LuxCo (sauf pour la révocation de l'Associé Commandité de LuxCo qui sera décidée par les actionnaires de la Société, conformément à l'Article 17). L'assemblée générale des actionnaires de la Société est convoquée par l'Associé Commandité de LuxCo ou par le Conseil de Surveillance. Elle doit aussi être convoquée par l'Associé Commandité à la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société.

(b) Lieu, moment:

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 15:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour Ouvrable, l'assemblée générale se réunit le premier jour Ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé par l'Associé Commandité de LuxCo, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions. Toutes les assemblées générales seront présidées par l'associé commandité de LuxCo.

(c) Vote:

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Les résolutions des actionnaires seront valablement adoptées avec des conditions de quorum et un vote positif des actionnaires représentant le capital social émis de la Société à la fois au premier et second

appel, conformément à la Loi. L'Associé Commandité de LuxCo peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Chapitre VIII.- Exercice social - Bilan

Art. 15. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Réserve

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation de l'Associé Commandité de LuxCo, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels, sous réserve des présents Statuts et de tout pacte conclu entre les actionnaires de la Société périodiquement. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Chapitre IX.- Liquidation - Modification des statuts

Art. 17. Modification

Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation de l'Associé Commandité de LuxCo, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et d'un vote positif des actionnaires représentant le capital social émis de la Société, à la fois au premier et second appel, conformément à la Loi.

Art. 18. Dissolution

18.1 La Société peut être volontairement dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires avec le consentement de l'associé commandité de LuxCo.

18.2 Les actionnaires, dans ce cas, se réuniront en assemblée générale pour enregistrer la dissolution de la Société et définir les actions pertinentes devant être prises concernant la dissolution de la Société. La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales désignés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Chapitre X.- Dispositions finales - Loi applicable

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états civils et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, vol. 28CS, fol. 52, case 4. – Reçu 8.284,55 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

J. Elvinger.

(058113.3/211/1570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

ARNO GLASS LUXCO, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 116.250.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42666 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

J. Elvinger.

(058114.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

CETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 104.589.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CETA S.A.

Signature

(056058.03/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

GAMAX HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 73.325.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2006, la décision des Administrateurs du 1^{er} juillet 2005 de coopter M. Roberto De Mari au Conseil d'Administration a été ratifiée. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Par cette même assemblée les mandats des Administrateurs M. Guiseppe Lalli, M. Antonio Maria Penna et M. Roberto De Mari ainsi que celui du Commissaire aux comptes ERNST & YOUNG société anonyme, ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour GAMAX HOLDING AG

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056064.03/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

StaGe MEZZANINE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 111.962.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR02034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(056065.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

XLNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 67.431.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2006, les sociétés KOFFOUR S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et VALON S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ont été appelées aux fonctions d'administrateur en remplacement de MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, démissionnaires, dont ils achèveront les mandats.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour XLNT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056067.03/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

CRELAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 48.902.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2006, la décision des Administrateurs du 9 février 2006 de coopter M. Rick Duyck, Grote Koraalberg 18/32, B-2000 Anvers, au Conseil d'administration a été ratifiée. Lors de la même assemblée, les mandats des Administrateurs Rick Duyck, Jacques Rousseaux et Luc Versele et du Commissaire aux comptes DELOITTE S.A. ont été renouvelés pour une durée de 6 ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour CRELAN FINANCE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056068.03/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

MEDIOLANUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 77.103.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement le 14 avril 2006, les mandats des Administrateurs M. Guy Baumann, M. Jean Bodoni, M. Stefano Luvisutti et M. Fabio Morvilli ainsi que celui du Commissaire aux comptes ERNST & YOUNG ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

M. Giovanni Pirovano, 24 Via Francesco Vismara, I-23880 Casatenovo a été nommé Administrateur en remplacement de M^e Dogan Demircan, également pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour *MEDIOLANUM INTERNATIONAL S.A.*
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056069.03/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

PADUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02878, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056070.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

LUXGAZ DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 34.393.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(056071.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

DEFOE EQUITY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 77.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02873, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056076.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

EASTPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 46.305.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASTPART S.A., Société Anonyme
Signature

(056083.03//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 96.465.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2006, le siège social de la société a été transféré au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Par décision de cette même assemblée, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 65.477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de la société AUDIT TRUST S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056074.03/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

LAIKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 65.748.

Par décision du Conseil d'Administration du 31 mai 2006, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christoph Kossman, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour LAIKA HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056080.03/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

LOBISTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 114.271.

Par décision du Conseil d'administration du 31 mai 2006, M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'administration, en remplacement de M. Christoph Kossman, démissionnaire.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour LOBISTIC S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056086.03/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

WICOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 76.866.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme WICOS S.A., tenue extraordinairement en date du 26 mai 2006 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- L'assemblée a constaté que le capital social de la société est désormais entièrement libéré.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056095.03/4642/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

**C.M.C., CONSTRUCTION MODERNE ET CLASSIQUE VALVASORI, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3501 Dudelange, 33, rue Aloyse Kayser.
R. C. Luxembourg B 117.063.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Laura Valvasori, employée de bureau, demeurant à D-66706 Nennig, 17 Martinusstrasse.
2. Monsieur Marco Valvasori, employé de bureau, demeurant à D-66693 Orscholz, 11 Grosswald Strasse.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de CONSTRUCTION MODERNE ET CLASSIQUE VALVASORI, S.à r.l., en abrégé C.M.C., S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et la promotion dans le domaine immobilier. Elle a plus particulièrement pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la gérance respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers et en général toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre (124) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Laura Valvasori, prénommée	50 parts
2.- Monsieur Marco Valvasori, prénommé	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement, les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Marco Valvasori, prédit.

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Laura Valvasori, prédite.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3501 Dudelange, 33, rue Aloyse Kayser.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Valvasori, M. Valvasori, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2006, vol. 918, fol. 18, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2006.

A. Biel.

(057680.3/203/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

H.S.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 46.361.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H.S.I. HOLDING S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(056088.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

ANIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02867, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056093.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

E.I.I.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 90.524.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg en date du 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour la Société

Signature

(056136.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

ILIKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 117.066.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Gino Taranto, gérant de société, né le 21 août 1966 à Mont-Saint-Martin, France,
- 2) Madame Anne-Marie Poncin, épouse Gino Taranto, responsable de boutique, née le 6 mars 1967 à Longwy, France, mariés sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, demeurant ensemble au 25, rue Albert Thomas, F-54400 Longwy, France, tous les deux ici représentés par Maître Jean-Louis Adnet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 6 juin 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ILIKA, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations généralement quelconques pouvant concerner directement ou indirectement l'achat et la vente, en gros et en détail de vêtements pour dames, hommes et enfants ainsi que le négoce de tissus et autres matières quelconques pouvant être utilisées pour la production de vêtements.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul nu-propriétaire.

Art. 8. L'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre des parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera les associés ayant exercé leur droit de préemption du nombre de parts sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine si ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces parts.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, la gérance adressera à l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 18. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Gino Taranto, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Anne-Marie Poncin, épouse Taranto, préqualifiée, cinquante parts sociales.	50
Total: cent parts sociales	100

outes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur Gino Taranto, gérant de société, né le 21 août 1966 à Mont-Saint-Martin, France.
Le gérant a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparantes reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-L. Adnet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 75, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(057722.3/230/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

INTEGRATED MEDIA INDUSTRIES-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 74.312.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2006, les sociétés KOFFOUR S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et VALON S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été nommées Administrateurs en remplacement de Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, Messieurs Guy Baumann et Christoph Kossmann, démissionnaires. Les mandats des nouveaux Administrateurs viendront à échéance avec ceux de leurs collègues, Madame Renata Lorenz et Monsieur Paul Lorenz, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour INTEGRATED MEDIA INDUSTRIES-LUXEMBOURG S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056090.03/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

HALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02858, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056094.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

PRADERA GREECE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 81.549.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006, la décision des administrateurs du 9 novembre 2005 de coopter M. Nikolas Lianantonakis au Conseil d'administration a été ratifiée. Les mandats des Administrateurs Mme Supreetee Saddul, 57B, rue des Faubourg, B-6700 Arlon, MM. Colin Campbell, c/o Pradera AMPLC Devonshire House, Bishopsgate 146, GB-EC2M 4 JX, Londres, et Nikolas Lianantonakis, 1, Thisseos St, GR 15237 Athènes, ainsi que ceux du Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE PROBITAS et du Réviseur Indépendant DELOITTE S.A., ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour PRADERA GREECE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056092.03/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

LUXTEK S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 115.984.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2006

1. L'assemblée a accepté les démissions aux postes d'administrateurs de:

- Madame Laurence Thonon;
- Monsieur Dominique Delaby.

2. L'assemblée a décidé de nommer aux postes d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Glenn Miller,
né le 6 juin 1959 à Newbury (UK),
demeurant 22, Bewicks Reach à Newbury Berkshire RG14 1AP;
- Monsieur Paul Agnes,
né le 25 août 1941 à Ettelbruck (L),
demeurant 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

3. L'assemblée accepte la démission au poste d'administrateur-délégué de:

- Monsieur Dominique Delaby.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 31 mai 2006

A été nommé au poste d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Glenn Miller,
né le 6 juin 1959 à Newbury (UK),
demeurant 22, Bewicks Reach à Newbury Berkshire RG14 1AP.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056227.3/1185/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.